



AMERIGO GROUP

Couverture de taux d'intérêts Rapport final

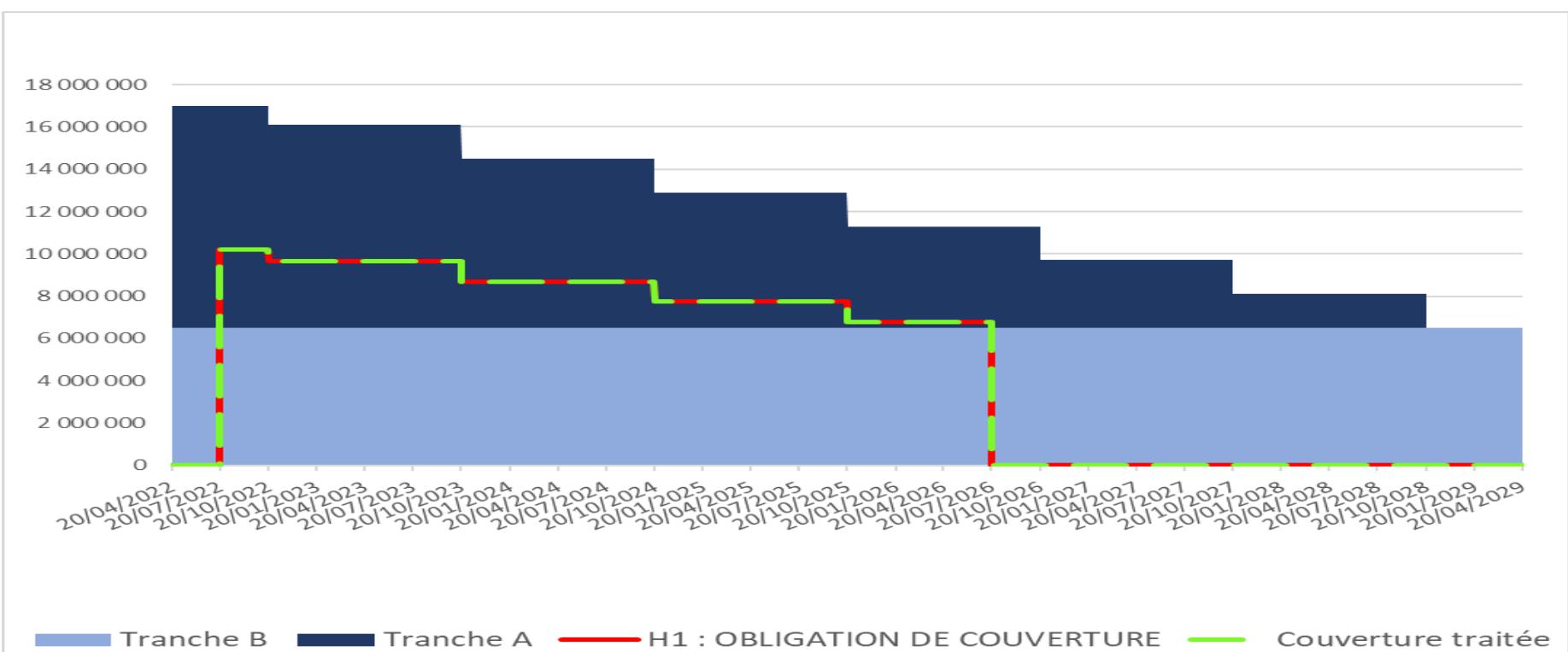
14 juillet 2022

KERIUS Finance SAS

Conseiller en Investissements Financiers

Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 0,50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur les financements.



Financements: (LCL, CIC, SG) Crédits Senior de **€17'000'000**, tiré le **20/04/2022**

- Crédit Acqu. Refin. – Tranche A : **€10'500'000**, amort. annuel, échéance 20/10/2028, **floor 0%** sur Euribor 3 mois + 1,90%.
- Crédit Acqu. Refin. – Tranche B : **€6'500'000**, amort. In fine, échéance 20/04/2029, **floor 0%** sur Euribor 3 mois + 2,30%.
- Crédit Renouvelable : **€4'000'000**. Pas pris en compte dans l'analyse.
- Crédit Relais : **€4'100'000**. Pas pris en compte dans l'analyse.
- Crédit de croissance externe non confirmé : **€10'000'000**. Pas pris en compte dans l'analyse.

- Couverture traitée : Achat Cap 0,50% à 4 ans.
- Répartition bancaire : CIC 100%.

Produit	: Cap à Prime lissée
Cours d'exercice	: 0,50% (« strike » ou plafond)
Date de transaction	: 08/07/2022
Date de début	: 20/07/2022
Date de Fin	: 20/07/2026
Index	: Euribor 3 Mois
Base	: ACTUAL/360

Couverture CIC

Nominal de départ : €10'200'000 amortissement spécifique, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 20/07/2026: **1,292%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€442'349**.

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboulement
18/07/2022	20/07/2022	20/10/2022	20/10/2022	10 200 000	33 678	-408 670
18/10/2022	20/10/2022	20/01/2023	20/01/2023	9 660 000	31 895	-376 775
18/01/2023	20/01/2023	20/04/2023	20/04/2023	9 660 000	31 202	-345 573
18/04/2023	20/04/2023	20/07/2023	20/07/2023	9 660 000	31 548	-314 025
18/07/2023	20/07/2023	20/10/2023	20/10/2023	9 660 000	31 895	-282 130
18/10/2023	20/10/2023	22/01/2024	22/01/2024	8 700 000	29 350	-252 780
18/01/2024	22/01/2024	22/04/2024	22/04/2024	8 700 000	28 413	-224 367
18/04/2024	22/04/2024	22/07/2024	22/07/2024	8 700 000	28 413	-195 953
18/07/2024	22/07/2024	21/10/2024	21/10/2024	8 700 000	28 413	-167 540
17/10/2024	21/10/2024	20/01/2025	20/01/2025	7 740 000	25 278	-142 262
16/01/2025	20/01/2025	22/04/2025	22/04/2025	7 740 000	25 556	-116 706
17/04/2025	22/04/2025	21/07/2025	21/07/2025	7 740 000	25 000	-91 706
17/07/2025	21/07/2025	20/10/2025	20/10/2025	7 740 000	25 278	-66 428
16/10/2025	20/10/2025	20/01/2026	20/01/2026	6 780 000	22 386	-44 042
16/01/2026	20/01/2026	20/04/2026	20/04/2026	6 780 000	21 899	-22 143
16/04/2026	20/04/2026	20/07/2026	20/07/2026	6 780 000	22 143	0

Prime lissée

1,29%

Total à payer

442 349

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		TOTAL DETTE	H1 : OBLIG. DE COUVERTURE	Couverture traitée
				Amort.	CRD	Amort.	CRD			
18/04/2022	20/04/2022	20/07/2022	20/07/2022	0	10 500 000	0	6 500 000	17 000 000	0	0
18/07/2022	20/07/2022	20/10/2022	20/10/2022	0	10 500 000	0	6 500 000	17 000 000	10 200 000	10 200 000
18/10/2022	20/10/2022	20/01/2023	20/01/2023	900 000	9 600 000	0	6 500 000	16 100 000	9 660 000	9 660 000
18/01/2023	20/01/2023	20/04/2023	20/04/2023	0	9 600 000	0	6 500 000	16 100 000	9 660 000	9 660 000
18/04/2023	20/04/2023	20/07/2023	20/07/2023	0	9 600 000	0	6 500 000	16 100 000	9 660 000	9 660 000
18/07/2023	20/07/2023	20/10/2023	20/10/2023	0	9 600 000	0	6 500 000	16 100 000	9 660 000	9 660 000
18/10/2023	20/10/2023	22/01/2024	22/01/2024	1 600 000	8 000 000	0	6 500 000	14 500 000	8 700 000	8 700 000
18/01/2024	22/01/2024	22/04/2024	22/04/2024	0	8 000 000	0	6 500 000	14 500 000	8 700 000	8 700 000
18/04/2024	22/04/2024	22/07/2024	22/07/2024	0	8 000 000	0	6 500 000	14 500 000	8 700 000	8 700 000
18/07/2024	22/07/2024	21/10/2024	21/10/2024	0	8 000 000	0	6 500 000	14 500 000	8 700 000	8 700 000
17/10/2024	21/10/2024	20/01/2025	20/01/2025	1 600 000	6 400 000	0	6 500 000	12 900 000	7 740 000	7 740 000
16/01/2025	20/01/2025	21/04/2025	21/04/2025	0	6 400 000	0	6 500 000	12 900 000	7 740 000	7 740 000
17/04/2025	21/04/2025	21/07/2025	21/07/2025	0	6 400 000	0	6 500 000	12 900 000	7 740 000	7 740 000
17/07/2025	21/07/2025	20/10/2025	20/10/2025	0	6 400 000	0	6 500 000	12 900 000	7 740 000	7 740 000
16/10/2025	20/10/2025	20/01/2026	20/01/2026	1 600 000	4 800 000	0	6 500 000	11 300 000	6 780 000	6 780 000
16/01/2026	20/01/2026	20/04/2026	20/04/2026	0	4 800 000	0	6 500 000	11 300 000	6 780 000	6 780 000
16/04/2026	20/04/2026	20/07/2026	20/07/2026	0	4 800 000	0	6 500 000	11 300 000	6 780 000	6 780 000
16/07/2026	20/07/2026	20/10/2026	20/10/2026	0	4 800 000	0	6 500 000	11 300 000	0	0
16/10/2026	20/10/2026	20/01/2027	20/01/2027	1 600 000	3 200 000	0	6 500 000	9 700 000	0	0
18/01/2027	20/01/2027	20/04/2027	20/04/2027	0	3 200 000	0	6 500 000	9 700 000	0	0
16/04/2027	20/04/2027	20/07/2027	20/07/2027	0	3 200 000	0	6 500 000	9 700 000	0	0
16/07/2027	20/07/2027	20/10/2027	20/10/2027	0	3 200 000	0	6 500 000	9 700 000	0	0
18/10/2027	20/10/2027	20/01/2028	20/01/2028	1 600 000	1 600 000	0	6 500 000	8 100 000	0	0
18/01/2028	20/01/2028	20/04/2028	20/04/2028	0	1 600 000	0	6 500 000	8 100 000	0	0
18/04/2028	20/04/2028	20/07/2028	20/07/2028	0	1 600 000	0	6 500 000	8 100 000	0	0
18/07/2028	20/07/2028	20/10/2028	20/10/2028	0	1 600 000	0	6 500 000	8 100 000	0	0
18/10/2028	20/10/2028	22/01/2029	22/01/2029	1 600 000	0	0	6 500 000	6 500 000	0	0
18/01/2029	22/01/2029	20/04/2029	20/04/2029	0	0	0	6 500 000	6 500 000	0	0
18/04/2029	20/04/2029	20/07/2029	20/07/2029	0	0	6 500 000	0	0	0	0

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

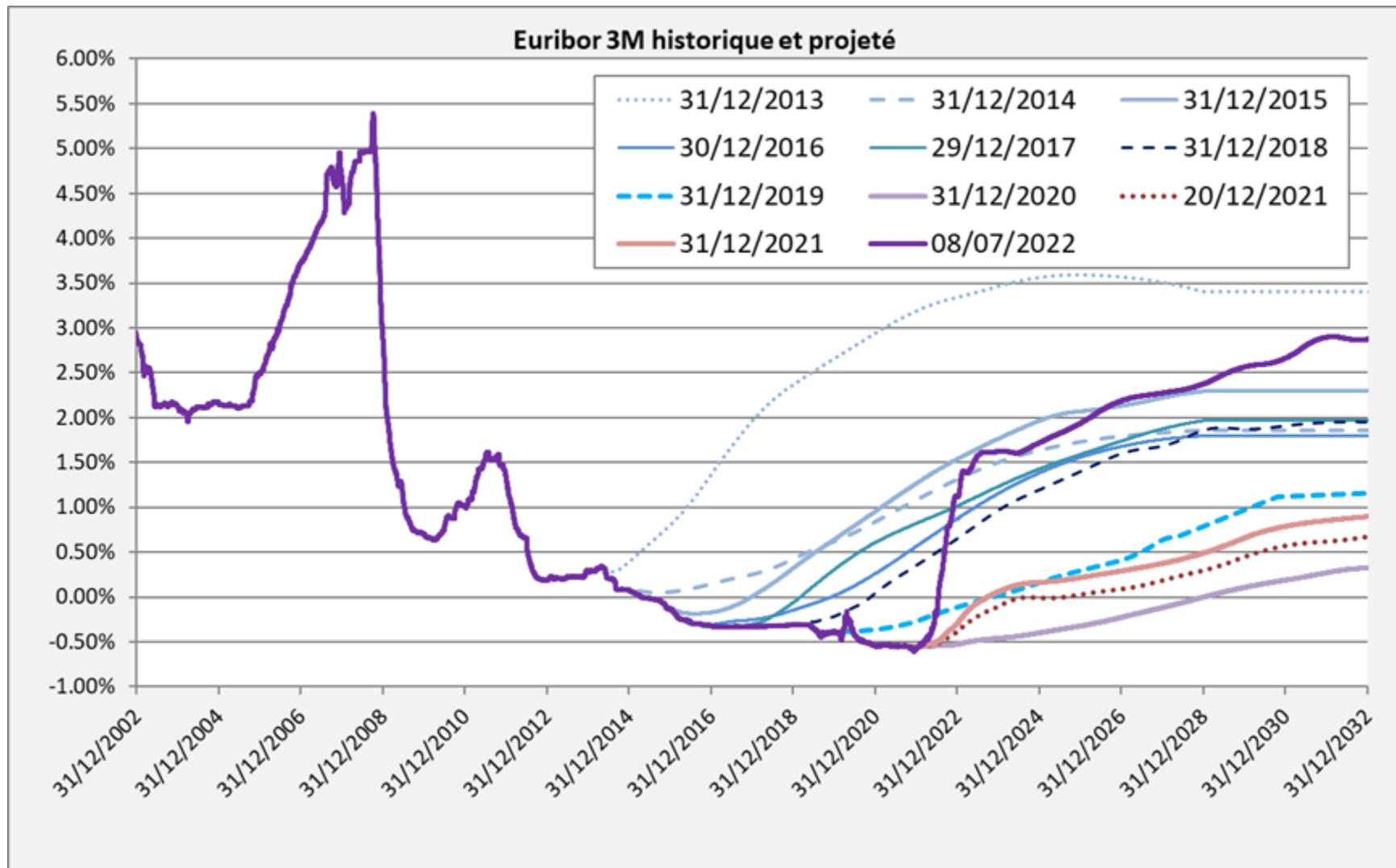
Valeur 1 BP	3 423
CIC	
Economies totales	28 430
Taux/Prix sans marge bancaire	436 545
Prix avec marge bancaire standard *	470 779
Marge bancaire standard (10 points de base) *	34 235
Prix final	442 349
Marge finale	5 804

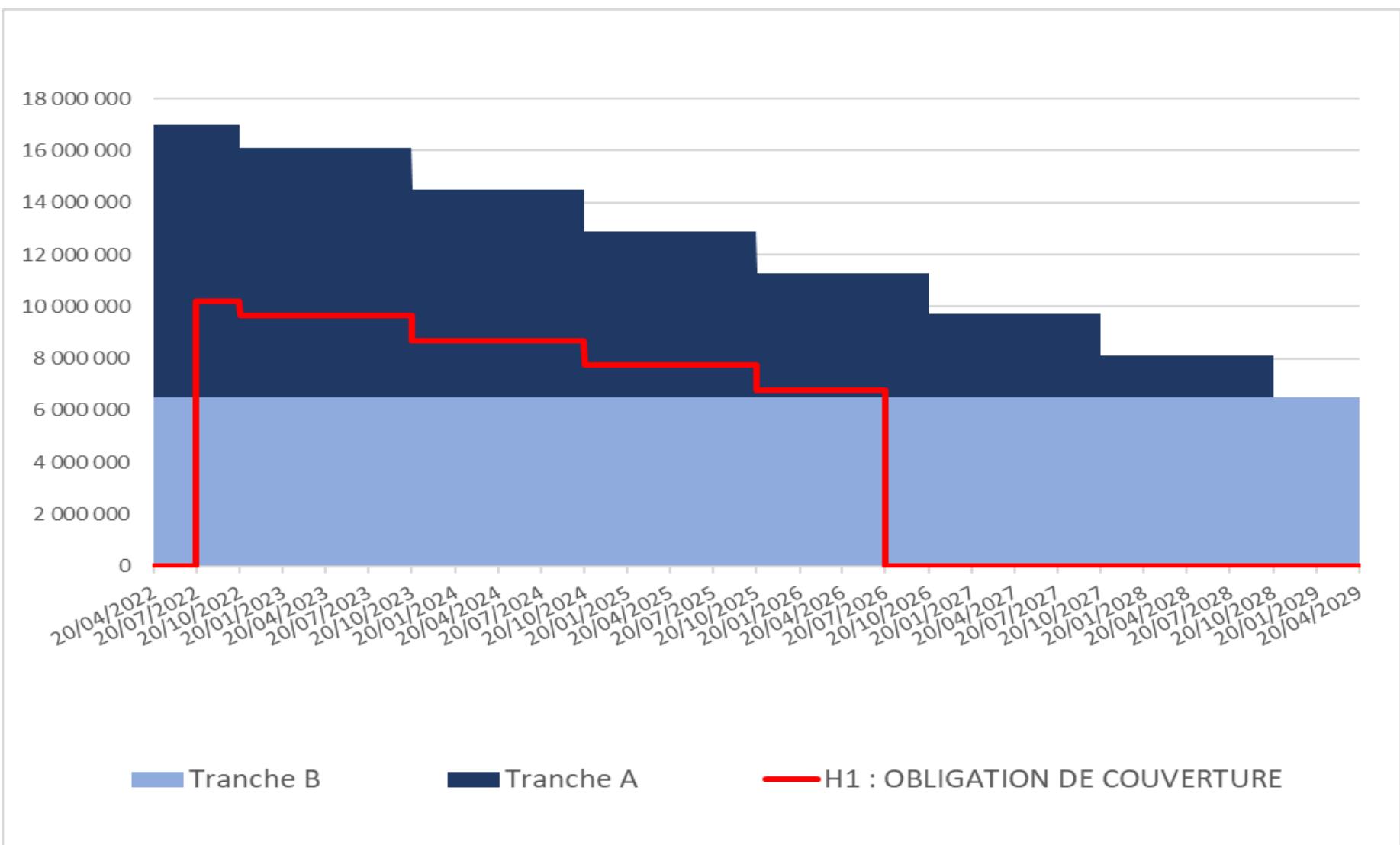
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 10 à 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 10 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : impact des taux négatifs sur les swaps
- Rappel : différents types de couverture





Obligation de couverture :

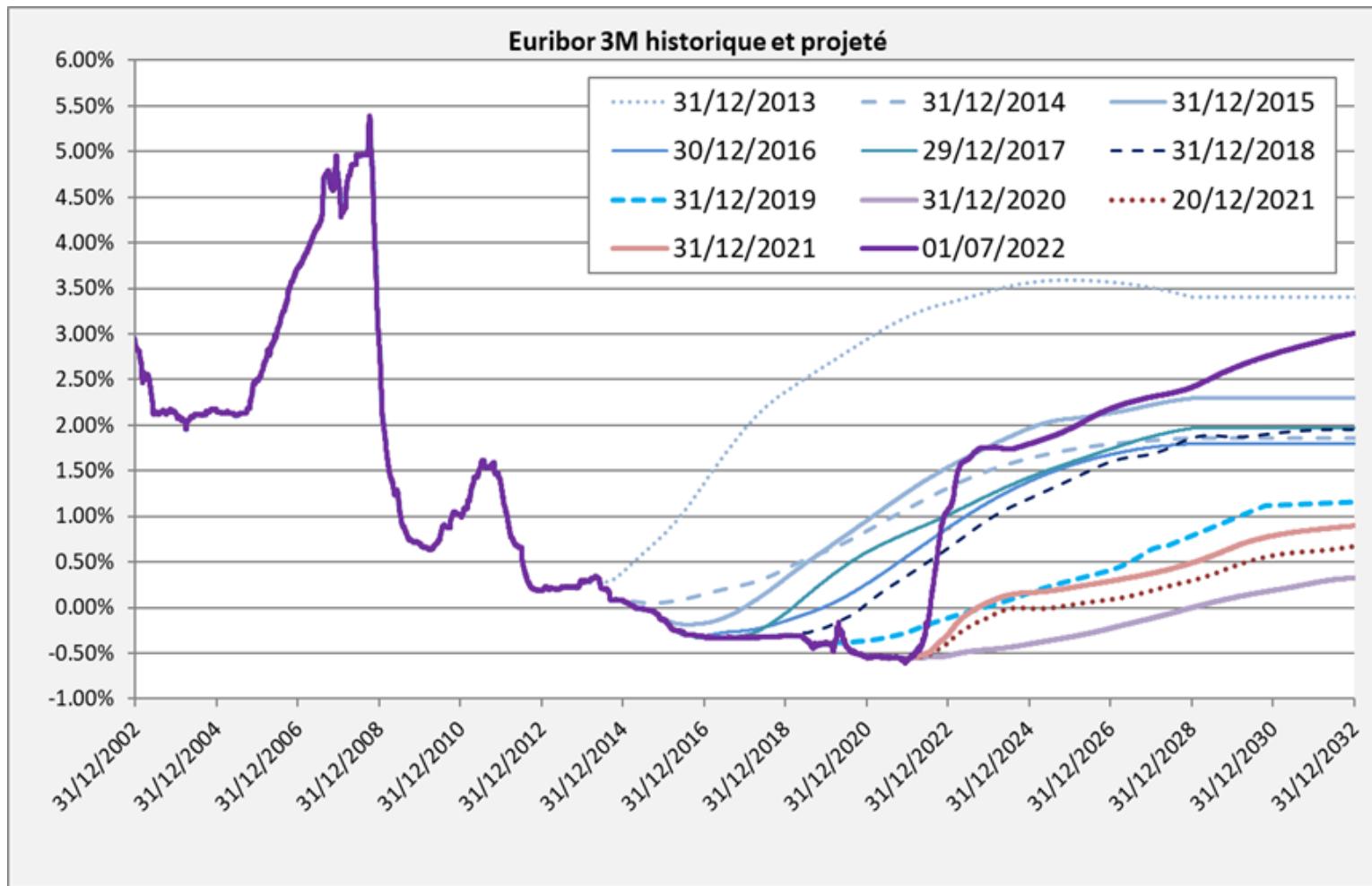
L'Emprunteur A s'engage (i) à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture, dans un **délai de 4 mois maximum à compter de la Date de Réalisation**, un ou plusieurs Contrats de Couverture de Taux d'intérêt (conformes aux normes ISDA ou FBF) et ce pour un montant notionnel supérieur ou égal à **60% du montant en principal de l'Encours de la Tranche A et de l'Encours de la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement**, et pour une **durée minimum de 4 ans**, permettant de couvrir l'Emprunteur A contre une **hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 150 points de base par rapport à sa valeur à la Date de Signature**, et (ii) à remettre à l'Agent, au plus tard 4 mois à compter de la Date de Réalisation une copie certifiée conforme par le représentant légal de l'Emprunteur A, du (des) Contrat(s) de Couverture de Taux dûment signé(s) par l'Emprunteur A et le (les) Prêteur(s) concerné(s).
→20/08/2022

Obligations de couvertures applicables aux « **Tirages consolidés NC** »

Banques de couverture: LCL, CIC, SG

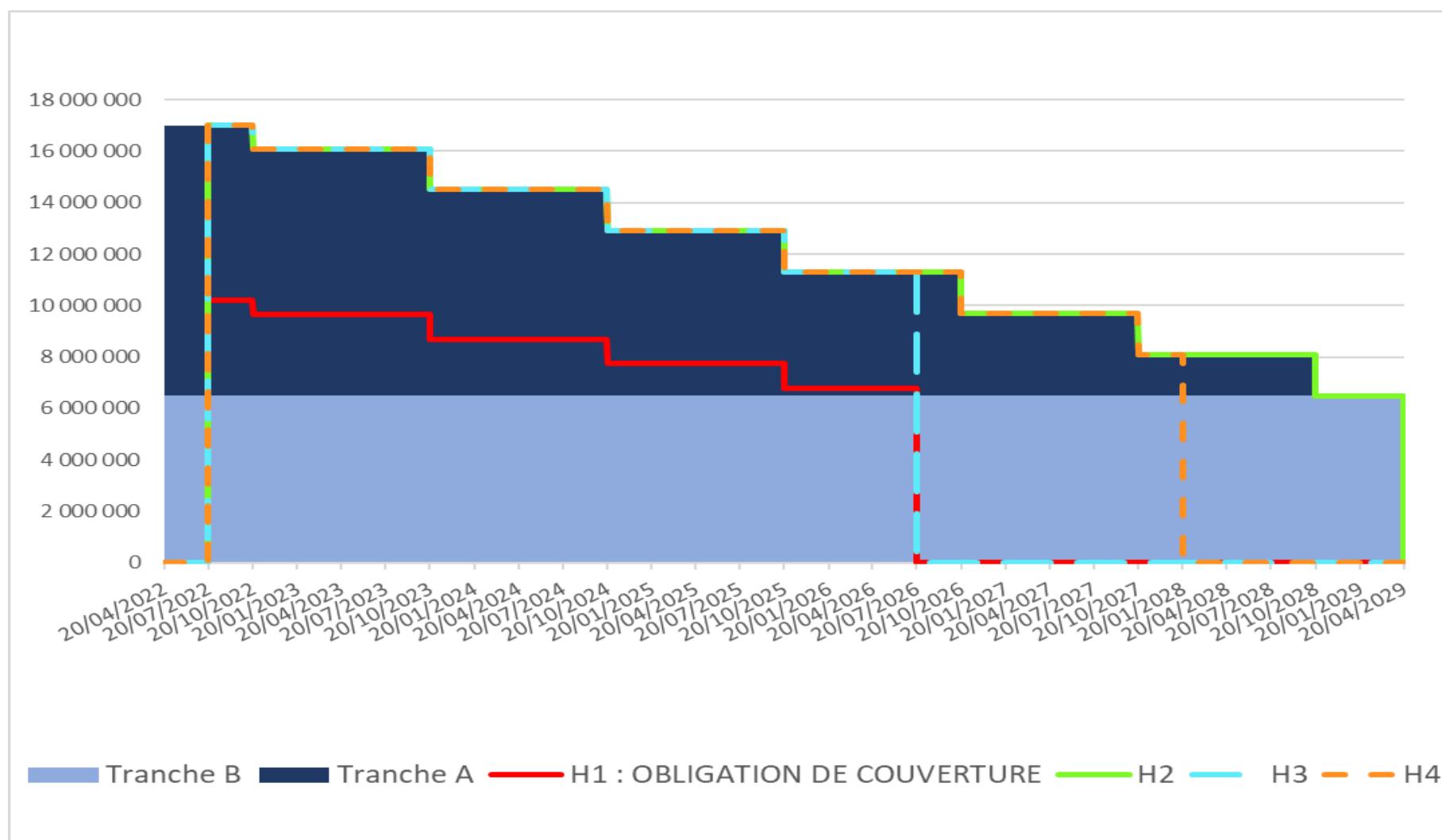
Financements: (LCL, CIC, SG) Crédits Senior de **€17'000'000**, tiré le **20/04/2022**

- **Crédit Acqu. Refin. – Tranche A : €10'500'000**, amort. annuel, échéance 20/10/2028, **floor 0%** sur Euribor 3 mois + 1,90%.
- **Crédit Acqu. Refin. – Tranche B : €6'500'000**, amort. In fine, échéance 20/04/2029, **floor 0%** sur Euribor 3 mois + 2,30%.
- **Crédit Renouvelable : €4'000'000**. Pas pris en compte dans l'analyse.
- **Crédit Relais : €4'100'000**. Pas pris en compte dans l'analyse.
- **Crédit de croissance externe non confirmé : €10'000'000**. Pas pris en compte dans l'analyse.

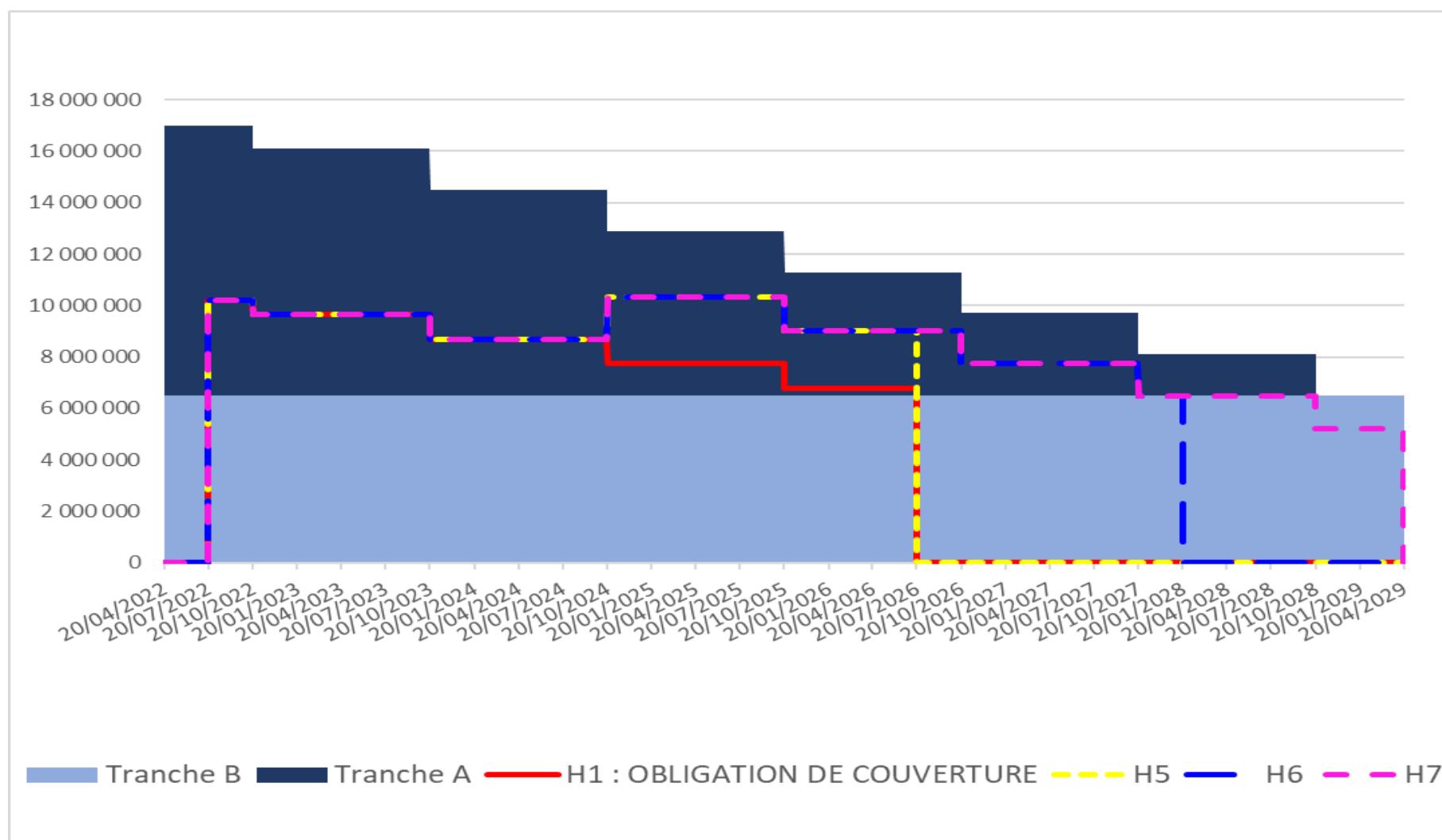


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.
 -Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base
 -Le délai pour mettre en place une couverture a été sensiblement rallongé dans le contexte actuel

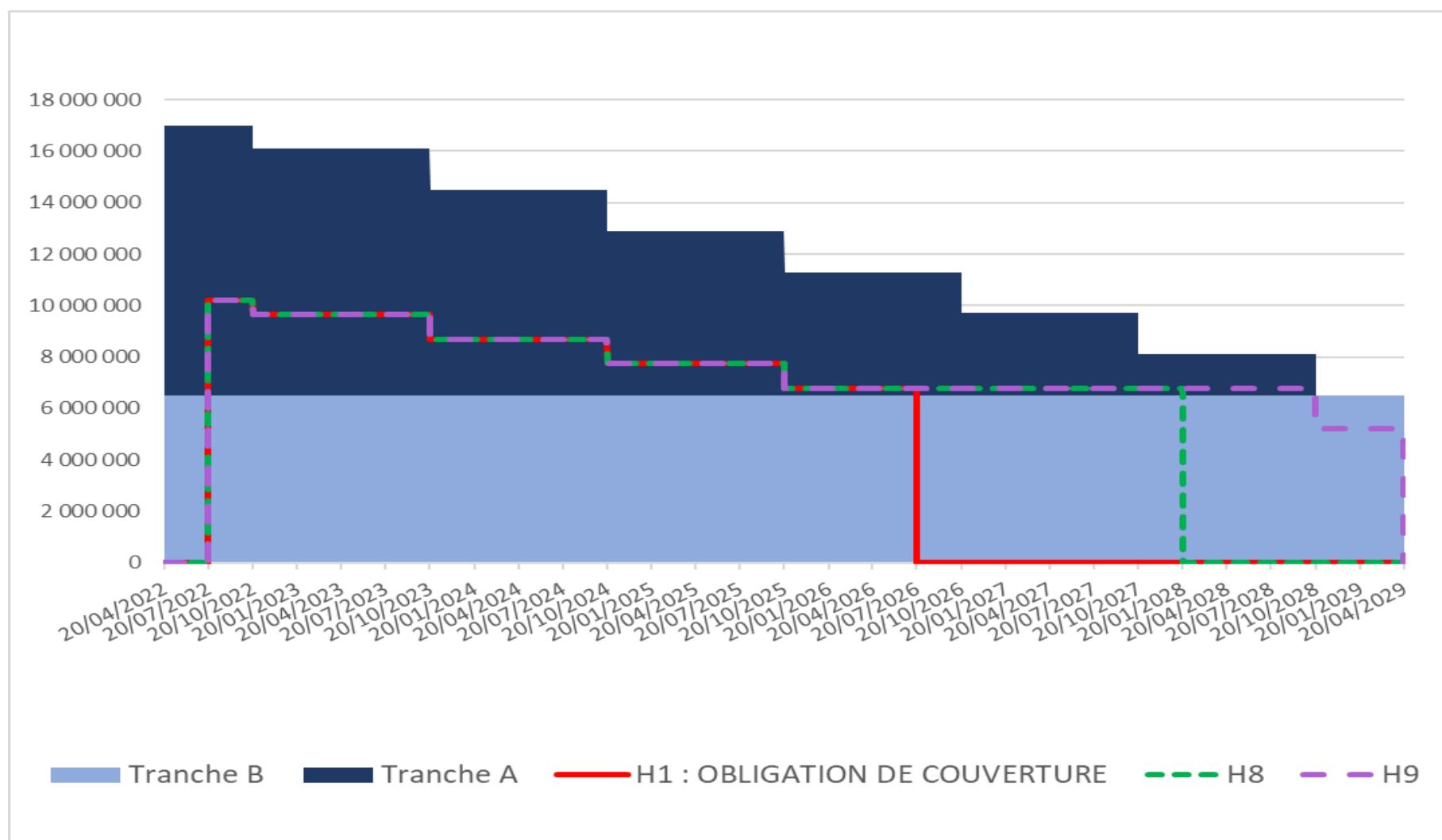
Nouvelles couvertures: Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures: Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures: Différents montants et horizons possibles



Couverture	H1	H2	H3	H4	H5	H6	H7	H8	H9
Durée	4 ans	6,75 ans	4 ans	5,5 ans	4 ans	5,5 ans	6,75 ans	5,5 ans	6,75 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	10 200 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000	10 200 000	10 200 000	10 200 000	10 200 000	10 200 000
Début de période	20/07/2022	20/07/2022	20/07/2022	20/07/2022	20/07/2022	20/07/2022	20/07/2022	20/07/2022	20/07/2022
Fin de période	20/07/2026	20/04/2029	20/07/2026	20/01/2028	20/07/2026	20/01/2028	20/04/2029	20/01/2028	20/04/2029
Valeur 1bp en EUR	3 423	8 130	5 706	7 185	3 856	5 040	5 796	4 457	5 236

Taux de swap (cf annexes sur problèmes liés aux taux négatifs)

Swap sans Floor	1,51%	1,72%	1,51%	1,64%	1,54%	1,69%	1,77%	1,66%	1,75%
Floor 0%	0,16%	0,18%	0,16%	0,18%	0,17%	0,18%	0,19%	0,18%	0,19%
Swap avec Floor	1,68%	1,90%	1,67%	1,81%	1,71%	1,87%	1,96%	1,83%	1,94%

Prime d'option lissée

Cap 0% annualisé	1,68%	1,90%	1,67%	1,81%	1,71%	1,87%	1,96%	1,83%	1,94%
Taux financement Max	1,68%	1,90%	1,67%	1,81%	1,71%	1,87%	1,96%	1,83%	1,94%

Cap 0.5% annualisé	1,29%	1,50%	1,28%	1,42%	1,32%	1,47%	1,56%	1,44%	1,55%
Taux financement Max	1,79%	2,00%	1,78%	1,92%	1,82%	1,97%	2,06%	1,94%	2,05%

Cap 1% annualisé	0,97%	1,17%	0,96%	1,09%	1,00%	1,14%	1,23%	1,11%	1,21%
Taux financement Max	1,97%	2,17%	1,96%	2,09%	2,00%	2,14%	2,23%	2,11%	2,21%

Prime des options en EUR

Cap 0%	561 300	1 487 100	932 400	1 262 400	643 700	908 400	1 084 900	790 800	971 900
Cap 0.5%	431 000	1 179 400	715 600	989 700	497 200	717 000	865 800	621 600	774 200
Cap 1%	324 400	921 000	538 300	762 800	376 600	556 800	680 700	480 600	607 500

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix	7
---	---

** la phrase du contrat de financement « si l'euribor est négatif alors il sera considéré comme étant égal à 0% » représente un coût pour l'emprunteur qui est mesuré par la valeur d'un floor 0% sur la totalité du financement au jour du tirage initial.

**Coût du floor 0% contenu dans le contrat de financement	142 000
---	---------

Voir comparaisons des profils de couverture en annexe

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

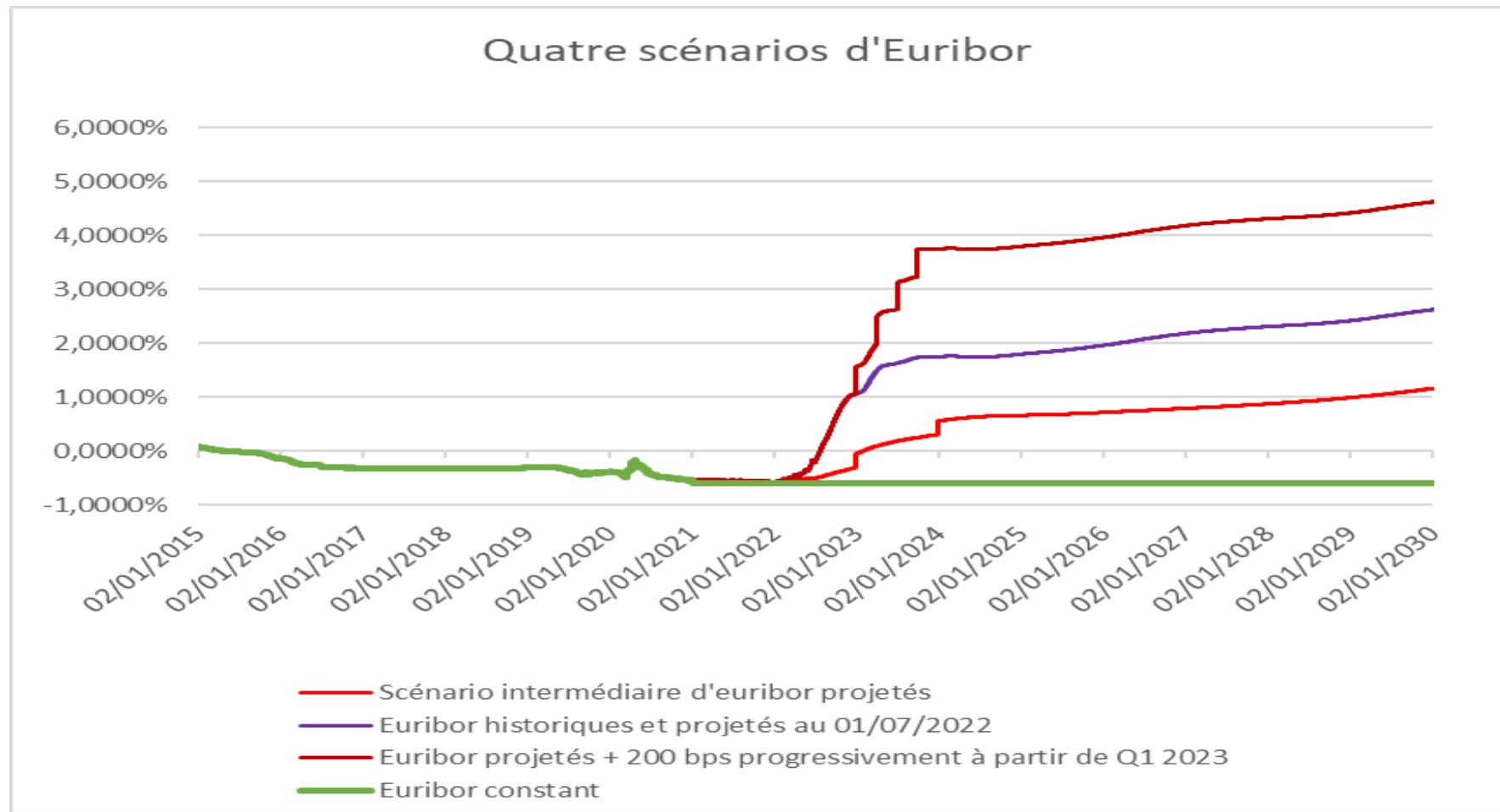
Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduite la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée: H2 Cap 0%

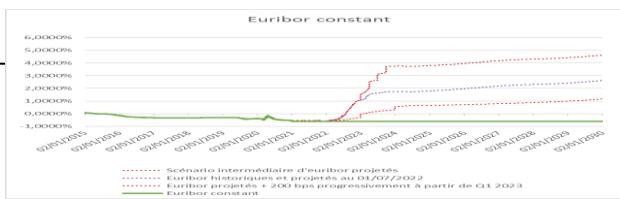
Fixing	Début	Fin	Paiement	H2 - Notionnel	H2 - Prime à payer	H2 - Restant à payer en cas de débouclement
18/07/2022	20/07/2022	20/10/2022	20/10/2022	17 000 000	79 460	-1 407 640
18/10/2022	20/10/2022	20/01/2023	20/01/2023	16 100 000	75 254	-1 332 386
18/01/2023	20/01/2023	20/04/2023	20/04/2023	16 100 000	73 618	-1 258 768
18/04/2023	20/04/2023	20/07/2023	20/07/2023	16 100 000	74 436	-1 184 332
18/07/2023	20/07/2023	20/10/2023	20/10/2023	16 100 000	75 254	-1 109 078
18/10/2023	20/10/2023	22/01/2024	22/01/2024	14 500 000	69 248	-1 039 830
18/01/2024	22/01/2024	22/04/2024	22/04/2024	14 500 000	67 038	-972 791
18/04/2024	22/04/2024	22/07/2024	22/07/2024	14 500 000	67 038	-905 753
18/07/2024	22/07/2024	21/10/2024	21/10/2024	14 500 000	67 038	-838 715
17/10/2024	21/10/2024	20/01/2025	20/01/2025	12 900 000	59 641	-779 074
16/01/2025	20/01/2025	21/04/2025	21/04/2025	12 900 000	59 641	-719 432
17/04/2025	21/04/2025	21/07/2025	21/07/2025	12 900 000	59 641	-659 791
17/07/2025	21/07/2025	20/10/2025	20/10/2025	12 900 000	59 641	-600 150
16/10/2025	20/10/2025	20/01/2026	20/01/2026	11 300 000	52 818	-547 332
16/01/2026	20/01/2026	20/04/2026	20/04/2026	11 300 000	51 670	-495 663
16/04/2026	20/04/2026	20/07/2026	20/07/2026	11 300 000	52 244	-443 419
16/07/2026	20/07/2026	20/10/2026	20/10/2026	11 300 000	52 818	-390 601
16/10/2026	20/10/2026	20/01/2027	20/01/2027	9 700 000	45 339	-345 262
18/01/2027	20/01/2027	20/04/2027	20/04/2027	9 700 000	44 354	-300 908
16/04/2027	20/04/2027	20/07/2027	20/07/2027	9 700 000	44 846	-256 062
16/07/2027	20/07/2027	20/10/2027	20/10/2027	9 700 000	45 339	-210 723
18/10/2027	20/10/2027	20/01/2028	20/01/2028	8 100 000	37 861	-172 862
18/01/2028	20/01/2028	20/04/2028	20/04/2028	8 100 000	37 449	-135 413
18/04/2028	20/04/2028	20/07/2028	20/07/2028	8 100 000	37 449	-97 964
18/07/2028	20/07/2028	20/10/2028	20/10/2028	8 100 000	37 861	-60 103
18/10/2028	20/10/2028	22/01/2029	22/01/2029	6 500 000	31 042	-29 061
18/01/2029	22/01/2029	20/04/2029	20/04/2029	6 500 000	29 061	0

Simulation de frais financiers avec quatre scénarios d'évolution des Euribor

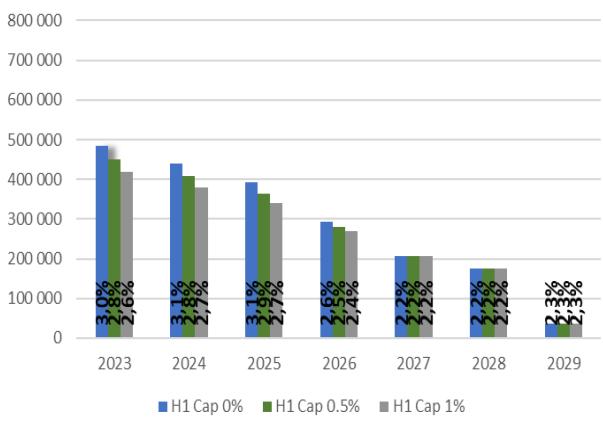


Toutes les simulations de frais financiers démarrent en 2023. Elles incluent la marge de crédit **1,90%** (Tranche A), **2,30%** (Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

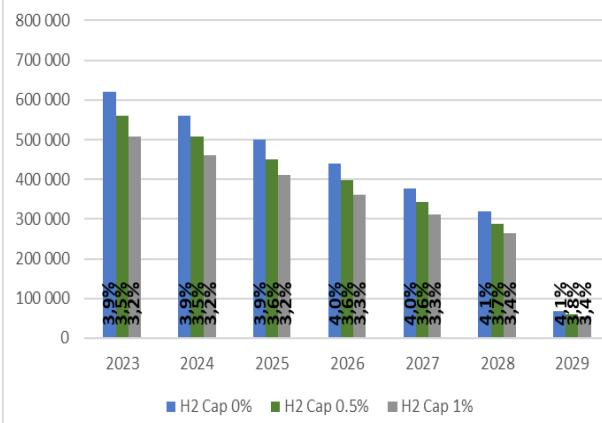
Simulation frais financiers avec Euribor constant



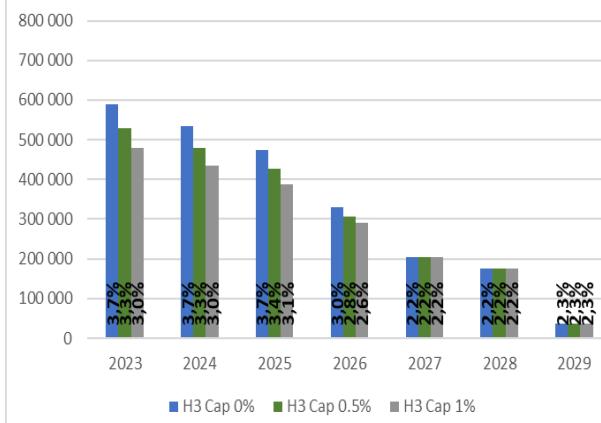
STRATEGIE H1



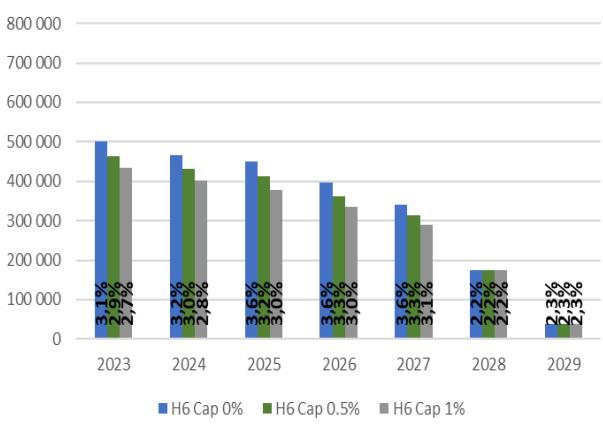
STRATEGIE H2



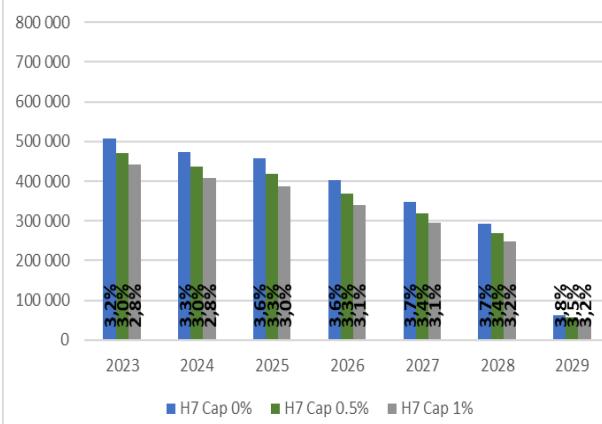
STRATEGIE H3



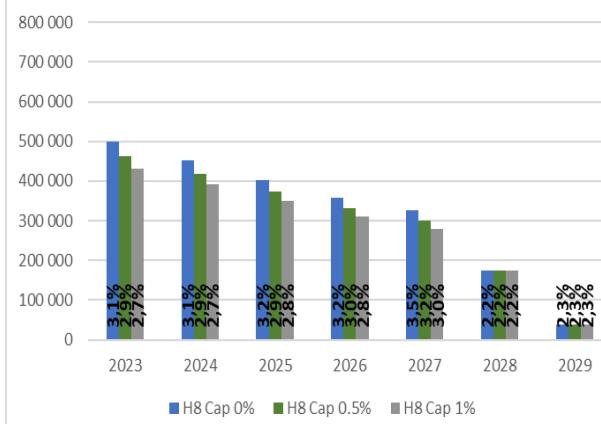
STRATEGIE H6



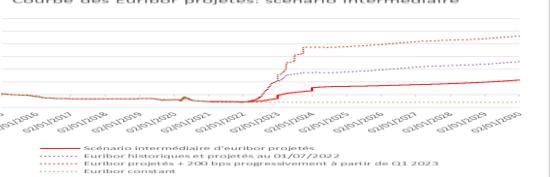
STRATEGIE H7



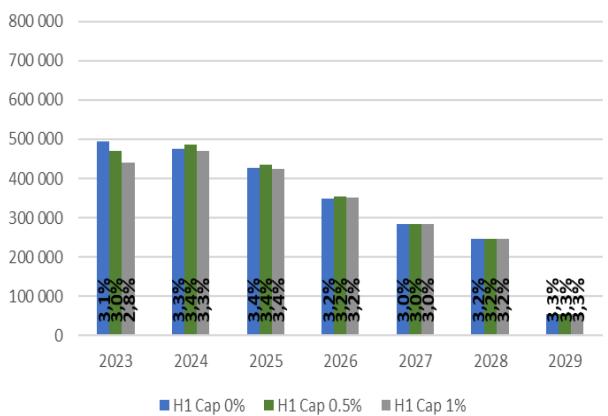
STRATEGIE H8



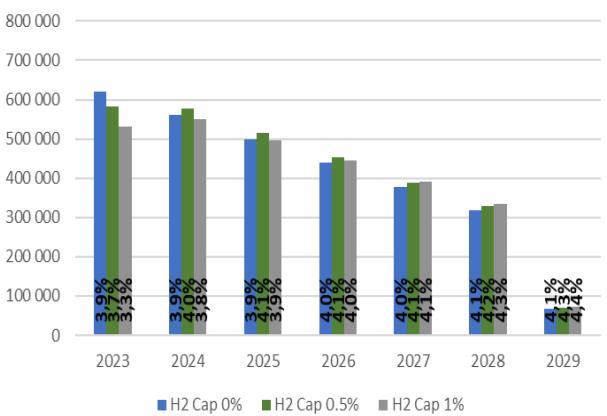
Courbe des Euribor projetés: scénario intermédiaire



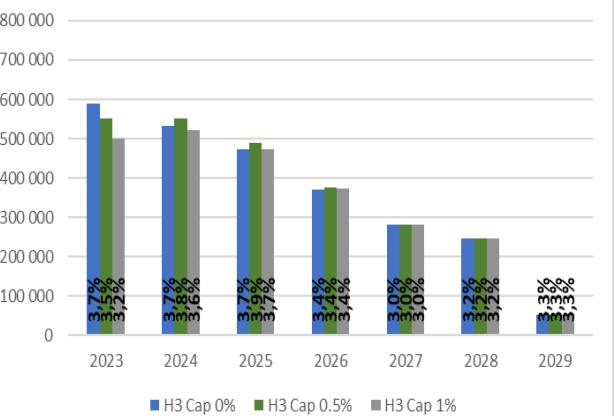
STRATEGIE H1



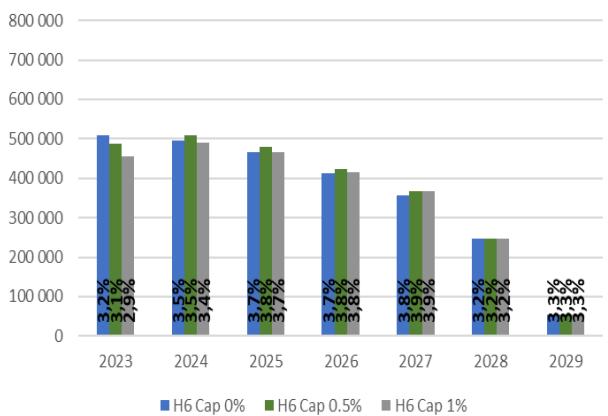
STRATEGIE H2



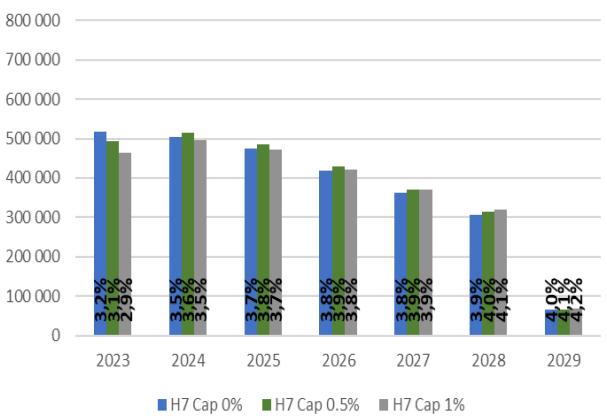
STRATEGIE H3



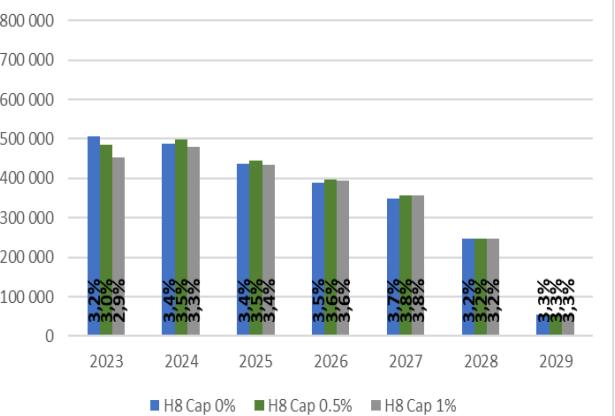
STRATEGIE H6



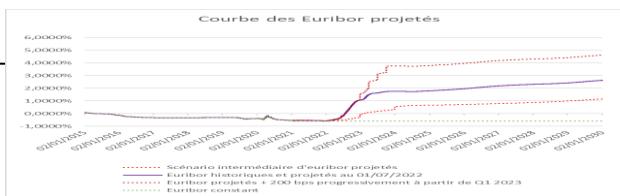
STRATEGIE H7



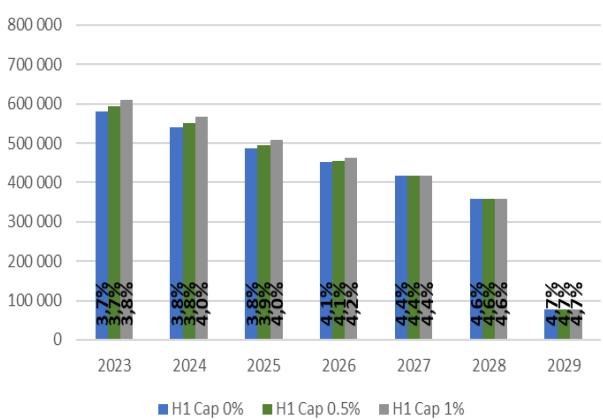
STRATEGIE H8



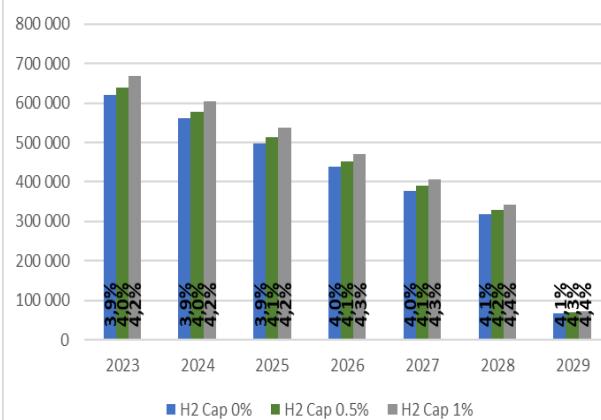
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés



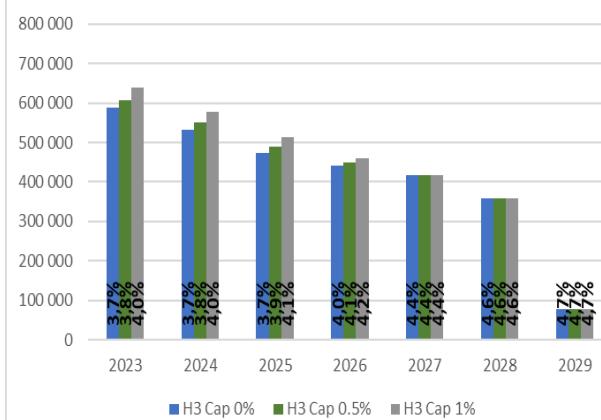
STRATEGIE H1



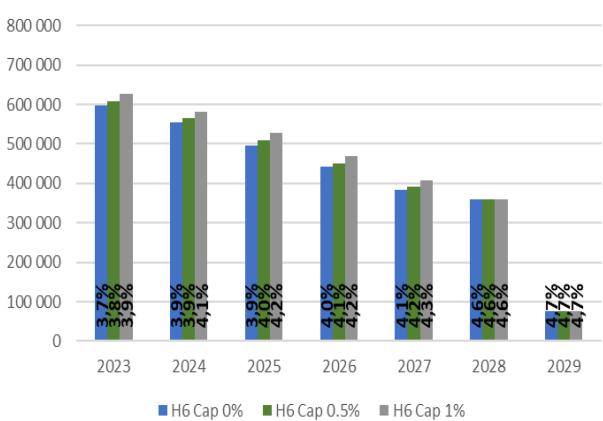
STRATEGIE H2



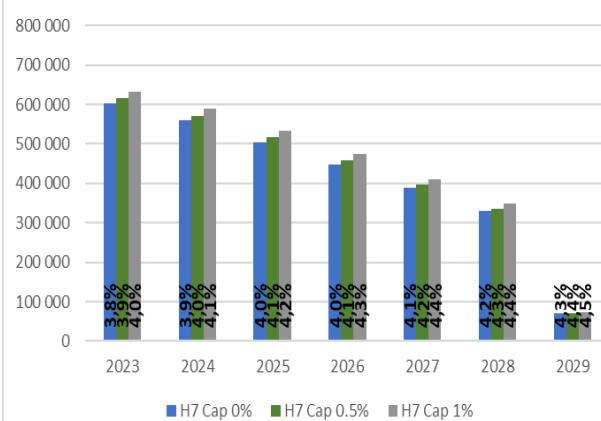
STRATEGIE H3



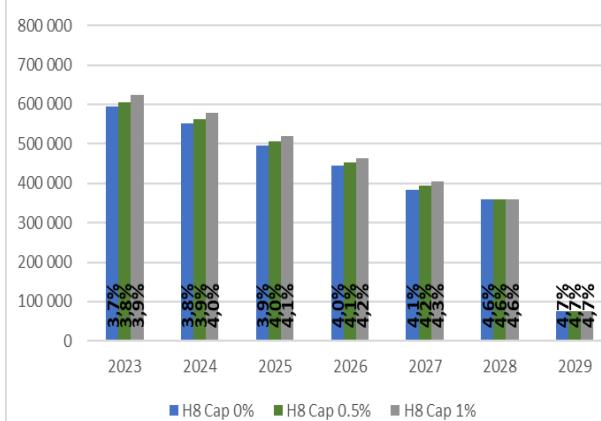
STRATEGIE H6



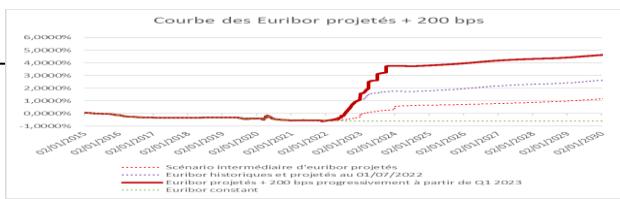
STRATEGIE H7



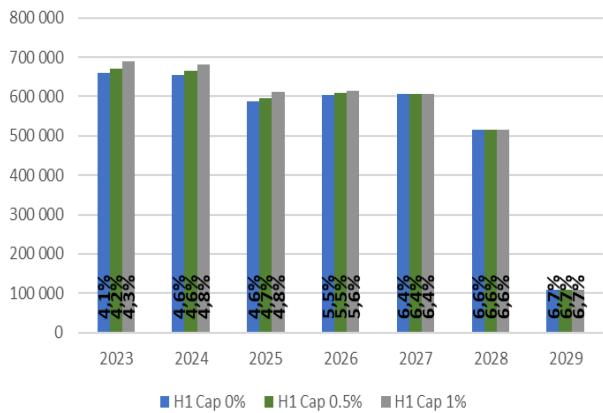
STRATEGIE H8



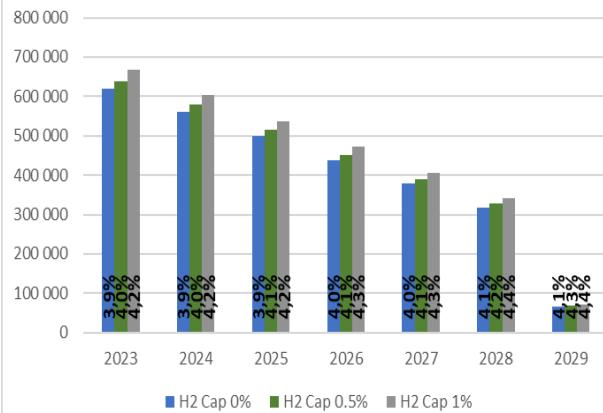
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%



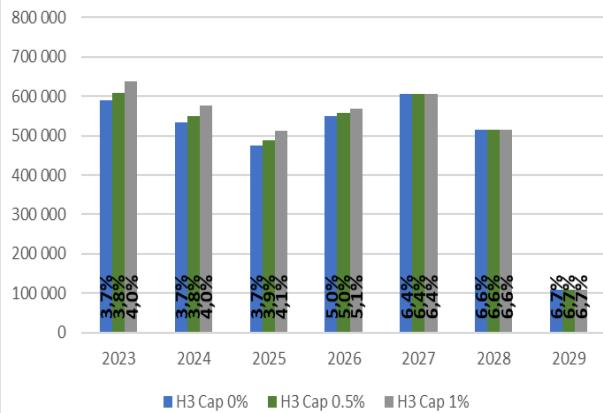
STRATEGIE H1



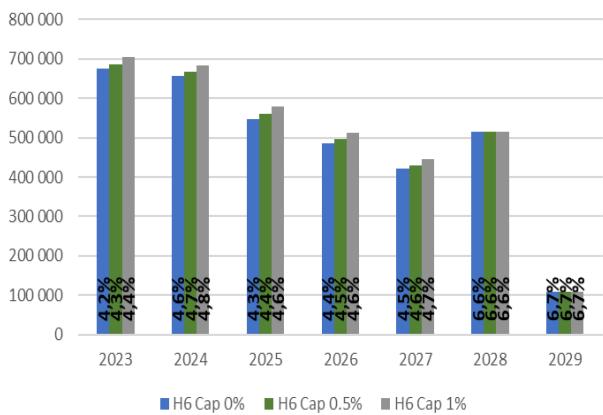
STRATEGIE H2



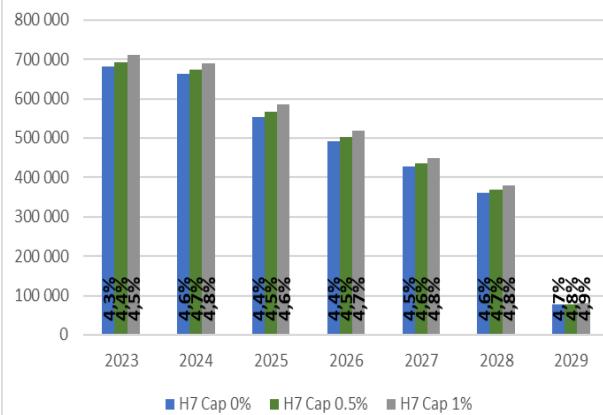
STRATEGIE H3



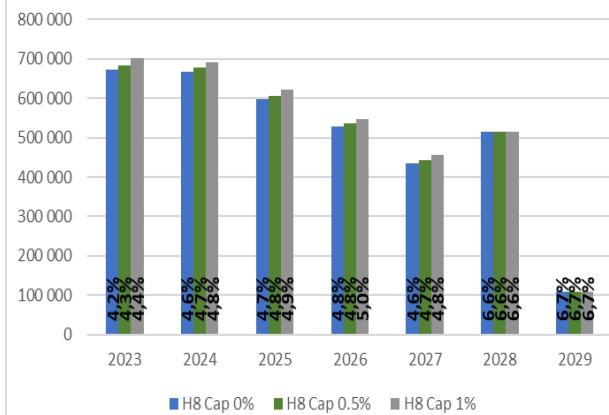
STRATEGIE H6



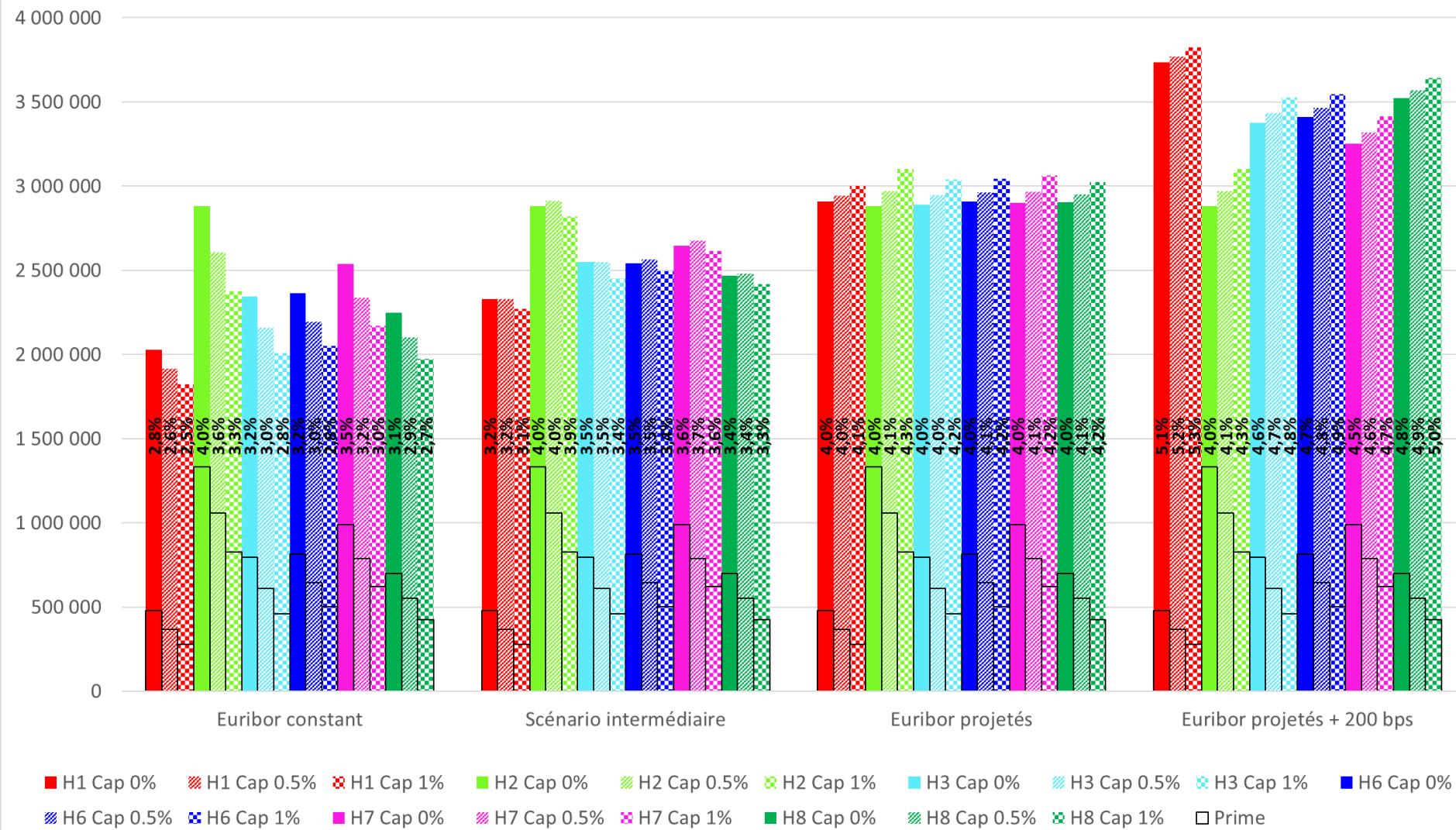
STRATEGIE H7



STRATEGIE H8



(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 0.5%	H1 Cap 1%	H2 Cap 0%	H2 Cap 0.5%	H2 Cap 1%	H3 Cap 0%	H3 Cap 0.5%	H3 Cap 1%
Euribor constant	2 026 911	1 915 928	1 825 131	2 881 201	2 605 515	2 374 000	2 342 995	2 158 336	2 007 321
Scénario intermédiaire	2 328 703	2 329 237	2 269 999	2 881 201	2 912 594	2 818 868	2 549 404	2 550 605	2 452 188
Euribor projetés	2 909 815	2 944 630	2 999 631	2 881 201	2 969 729	3 102 428	2 890 256	2 948 593	3 040 573
Euribor projetés + 200 bps	3 734 823	3 769 638	3 824 639	2 881 201	2 969 729	3 102 428	3 375 128	3 433 465	3 525 446

	STRATEGIE H6			STRATEGIE H7			STRATEGIE H8		
	H6 Cap 0%	H6 Cap 0.5%	H6 Cap 1%	H7 Cap 0%	H7 Cap 0.5%	H7 Cap 1%	H8 Cap 0%	H8 Cap 0.5%	H8 Cap 1%
Euribor constant	2 365 744	2 193 619	2 049 552	2 538 722	2 338 808	2 169 917	2 249 582	2 099 647	1 974 702
Scénario intermédiaire	2 542 907	2 563 116	2 494 420	2 645 572	2 675 797	2 614 785	2 468 251	2 481 530	2 419 570
Euribor projetés	2 907 773	2 962 264	3 044 813	2 902 437	2 966 943	3 062 472	2 905 191	2 952 752	3 025 301
Euribor projetés + 200 bps	3 409 508	3 463 998	3 546 547	3 252 953	3 317 460	3 412 989	3 523 409	3 570 969	3 643 519

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		TOTAL DETTE	H1 : OBLIG. DE COUVERTURE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD		
18/04/2022	20/04/2022	20/07/2022	20/07/2022	0	10 500 000	0	6 500 000	17 000 000	0
18/07/2022	20/07/2022	20/10/2022	20/10/2022	0	10 500 000	0	6 500 000	17 000 000	10 200 000
18/10/2022	20/10/2022	20/01/2023	20/01/2023	900 000	9 600 000	0	6 500 000	16 100 000	9 660 000
18/01/2023	20/01/2023	20/04/2023	20/04/2023	0	9 600 000	0	6 500 000	16 100 000	9 660 000
18/04/2023	20/04/2023	20/07/2023	20/07/2023	0	9 600 000	0	6 500 000	16 100 000	9 660 000
18/07/2023	20/07/2023	20/10/2023	20/10/2023	0	9 600 000	0	6 500 000	16 100 000	9 660 000
18/10/2023	20/10/2023	22/01/2024	22/01/2024	1 600 000	8 000 000	0	6 500 000	14 500 000	8 700 000
18/01/2024	22/01/2024	22/04/2024	22/04/2024	0	8 000 000	0	6 500 000	14 500 000	8 700 000
18/04/2024	22/04/2024	22/07/2024	22/07/2024	0	8 000 000	0	6 500 000	14 500 000	8 700 000
18/07/2024	22/07/2024	21/10/2024	21/10/2024	0	8 000 000	0	6 500 000	14 500 000	8 700 000
17/10/2024	21/10/2024	20/01/2025	20/01/2025	1 600 000	6 400 000	0	6 500 000	12 900 000	7 740 000
16/01/2025	20/01/2025	21/04/2025	21/04/2025	0	6 400 000	0	6 500 000	12 900 000	7 740 000
17/04/2025	21/04/2025	21/07/2025	21/07/2025	0	6 400 000	0	6 500 000	12 900 000	7 740 000
17/07/2025	21/07/2025	20/10/2025	20/10/2025	0	6 400 000	0	6 500 000	12 900 000	7 740 000
16/10/2025	20/10/2025	20/01/2026	20/01/2026	1 600 000	4 800 000	0	6 500 000	11 300 000	6 780 000
16/01/2026	20/01/2026	20/04/2026	20/04/2026	0	4 800 000	0	6 500 000	11 300 000	6 780 000
16/04/2026	20/04/2026	20/07/2026	20/07/2026	0	4 800 000	0	6 500 000	11 300 000	6 780 000
16/07/2026	20/07/2026	20/10/2026	20/10/2026	0	4 800 000	0	6 500 000	11 300 000	0
16/10/2026	20/10/2026	20/01/2027	20/01/2027	1 600 000	3 200 000	0	6 500 000	9 700 000	0
18/01/2027	20/01/2027	20/04/2027	20/04/2027	0	3 200 000	0	6 500 000	9 700 000	0
16/04/2027	20/04/2027	20/07/2027	20/07/2027	0	3 200 000	0	6 500 000	9 700 000	0
16/07/2027	20/07/2027	20/10/2027	20/10/2027	0	3 200 000	0	6 500 000	9 700 000	0
18/10/2027	20/10/2027	20/01/2028	20/01/2028	1 600 000	1 600 000	0	6 500 000	8 100 000	0
18/01/2028	20/01/2028	20/04/2028	20/04/2028	0	1 600 000	0	6 500 000	8 100 000	0
18/04/2028	20/04/2028	20/07/2028	20/07/2028	0	1 600 000	0	6 500 000	8 100 000	0
18/07/2028	20/07/2028	20/10/2028	20/10/2028	0	1 600 000	0	6 500 000	8 100 000	0
18/10/2028	20/10/2028	22/01/2029	22/01/2029	1 600 000	0	0	6 500 000	6 500 000	0
18/01/2029	22/01/2029	20/04/2029	20/04/2029	0	0	0	6 500 000	6 500 000	0
18/04/2029	20/04/2029	20/07/2029	20/07/2029	0	0	6 500 000	0	0	0

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H2	H3	H4	H5	H6	H7	H8	H9
18/04/2022	20/04/2022	20/07/2022	20/07/2022	0	0	0	0	0	0	0	0
18/07/2022	20/07/2022	20/10/2022	20/10/2022	17 000 000	17 000 000	17 000 000	10 200 000	10 200 000	10 200 000	10 200 000	10 200 000
18/10/2022	20/10/2022	20/01/2023	20/01/2023	16 100 000	16 100 000	16 100 000	9 660 000	9 660 000	9 660 000	9 660 000	9 660 000
18/01/2023	20/01/2023	20/04/2023	20/04/2023	16 100 000	16 100 000	16 100 000	9 660 000	9 660 000	9 660 000	9 660 000	9 660 000
18/04/2023	20/04/2023	20/07/2023	20/07/2023	16 100 000	16 100 000	16 100 000	9 660 000	9 660 000	9 660 000	9 660 000	9 660 000
18/07/2023	20/07/2023	20/10/2023	20/10/2023	16 100 000	16 100 000	16 100 000	9 660 000	9 660 000	9 660 000	9 660 000	9 660 000
18/10/2023	20/10/2023	22/01/2024	22/01/2024	14 500 000	14 500 000	14 500 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000
18/01/2024	22/01/2024	22/04/2024	22/04/2024	14 500 000	14 500 000	14 500 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000
18/04/2024	22/04/2024	22/07/2024	22/07/2024	14 500 000	14 500 000	14 500 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000
18/07/2024	22/07/2024	21/10/2024	21/10/2024	14 500 000	14 500 000	14 500 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000
17/10/2024	21/10/2024	20/01/2025	20/01/2025	12 900 000	12 900 000	12 900 000	10 320 000	10 320 000	10 320 000	7 740 000	7 740 000
16/01/2025	20/01/2025	21/04/2025	21/04/2025	12 900 000	12 900 000	12 900 000	10 320 000	10 320 000	10 320 000	7 740 000	7 740 000
17/04/2025	21/04/2025	21/07/2025	21/07/2025	12 900 000	12 900 000	12 900 000	10 320 000	10 320 000	10 320 000	7 740 000	7 740 000
17/07/2025	21/07/2025	20/10/2025	20/10/2025	12 900 000	12 900 000	12 900 000	10 320 000	10 320 000	10 320 000	7 740 000	7 740 000
16/10/2025	20/10/2025	20/01/2026	20/01/2026	11 300 000	11 300 000	11 300 000	9 040 000	9 040 000	9 040 000	6 780 000	6 780 000
16/01/2026	20/01/2026	20/04/2026	20/04/2026	11 300 000	11 300 000	11 300 000	9 040 000	9 040 000	9 040 000	6 780 000	6 780 000
16/04/2026	20/04/2026	20/07/2026	20/07/2026	11 300 000	11 300 000	11 300 000	9 040 000	9 040 000	9 040 000	6 780 000	6 780 000
16/07/2026	20/07/2026	20/10/2026	20/10/2026	11 300 000	0	11 300 000	0	9 040 000	9 040 000	6 780 000	6 780 000
16/10/2026	20/10/2026	20/01/2027	20/01/2027	9 700 000	0	9 700 000	0	7 760 000	7 760 000	6 780 000	6 780 000
18/01/2027	20/01/2027	20/04/2027	20/04/2027	9 700 000	0	9 700 000	0	7 760 000	7 760 000	6 780 000	6 780 000
16/04/2027	20/04/2027	20/07/2027	20/07/2027	9 700 000	0	9 700 000	0	7 760 000	7 760 000	6 780 000	6 780 000
16/07/2027	20/07/2027	20/10/2027	20/10/2027	9 700 000	0	9 700 000	0	7 760 000	7 760 000	6 780 000	6 780 000
18/10/2027	20/10/2027	20/01/2028	20/01/2028	8 100 000	0	8 100 000	0	6 480 000	6 480 000	6 780 000	6 780 000
18/01/2028	20/01/2028	20/04/2028	20/04/2028	8 100 000	0	0	0	0	6 480 000	0	6 780 000
18/04/2028	20/04/2028	20/07/2028	20/07/2028	8 100 000	0	0	0	0	6 480 000	0	6 780 000
18/07/2028	20/07/2028	20/10/2028	20/10/2028	8 100 000	0	0	0	0	6 480 000	0	6 780 000
18/10/2028	20/10/2028	22/01/2029	22/01/2029	6 500 000	0	0	0	0	5 200 000	0	5 200 000
18/01/2029	22/01/2029	20/04/2029	20/04/2029	6 500 000	0	0	0	0	5 200 000	0	5 200 000
18/04/2029	20/04/2029	20/07/2029	20/07/2029	0	0	0	0	0	0	0	0

Cap avec plafond à 0%

- *La prime d'une option peut être payée intégralement à la mise en place de l'option ou de manière lissée au fil du temps en l'exprimant en pourcentage du financement, comme pour le taux d'un swap. Cette seconde solution permet d'étaler le paiement de la prime dans le temps.*

Avantages :

Par rapport au swap:

- Aucun risque de valorisation négative contrairement au swap, donc aucun risque d'avoir à débourser une soultre imprévue en cas de déboulement anticipé (seule resterait à payer la partie étalée de la prime des années à venir).
- Taux de financement très raisonnable (voir cotations ci-après), qui reproduit le taux de swap avec plancher (hors marge bancaire). En incluant les marges bancaires (plus faibles sur les caps que les swaps avec plancher d'environ 10bps pour des raisons techniques), le taux du cap peut être plus avantageux que celui du swap avec floor 0%.

Par rapport aux caps 0,50% ou 1% :

- Meilleur rapport entre le niveau de frais financiers minimum et le niveau maximum du fait du plancher 0% sur le financement qui empêche de profiter d'une baisse des taux supplémentaire.

Inconvénients:

Par rapport au swap avec plancher 0% :

Prime à payer, toutefois le taux de financement global est similaire, voire meilleur, que celui du swap avec floor et la prime peut être étalée pour répliquer les frais financiers d'un swap et annuler cet inconvénient.

Par rapport aux caps 0,50% ou 1% :

Prime plus élevée, mais le rapport prime / taux plafond est plus avantageux en cas de hausse des taux plus rapide que ne le prévoit le marché. A l'inverse, le cap 0,50% ou 1% seront plus avantageux si les taux ne montent pas ou baissent (principe de la franchise d'assurance qui est avantageuse lorsqu'il n'y a pas de sinistre).

- Finaliser un choix de stratégie
- Engager les discussions avec les banques pour finaliser la documentation réglementaire et leur demander des cotations indicatives
- Organiser la transaction

- Contraintes liées aux taux négatifs
- Clauses contractuelles
- Profils de différents types de couvertures à échéance

Problème lié aux taux négatifs

Les taux euro à court et moyen terme sont sur leurs plus bas niveaux historiques du fait de la faiblesse persistante de la croissance et des actions « quantitatives » de nombreuses banques centrales, dont la BCE, pour tenter de relancer l'inflation: taux monétaires négatifs, rachats massifs d'obligations pour faire baisser les taux fixés par l'offre et la demande et injections de liquidités pour favoriser les prêts.

En conséquence:

- l'Euribor 3 mois projeté est positif à partir de fin 2022;
- les taux de swap sont positifs à partir d'une maturité de 1 an.

Face à ces taux négatifs, qui doivent normalement se répercuter sur les prêts au bénéfice des emprunteurs, qui devraient toucher des intérêts sur les montants empruntés, **les banques ont instauré un plancher (« floor ») sur la rémunération de leurs financements.**

Or, ces **planchers annihilent l'efficacité des swaps (et des tunnels/collars)** qui ne sont pas prévus pour répliquer cette situation de taux variables négatifs (cf informations ci-après).



Une vidéo détaillant ce souci est visible sur le blog de KERIUS Finance [en cliquant ici](#).

Le contrat de financement prévoit que l'Euribor ne peut pas être négatif, donc que la banque ne paiera pas d'intérêts à l'emprunteur.

Or, un swap de taux qui permet de fixer le taux d'une dette est un contrat par lequel l'entreprise s'engage à:

- recevoir un taux variable sur le montant de la dette couverte (pour annuler celui du financement)
- payer un taux fixe sur le même montant.

Une couverture par swap classique, qui ne réplique pas ce plancher, c'est-à-dire dont la « jambe » variable n'inclurait pas également un plancher, présente deux inconvénients:

- Pas de plafonnement du taux de financement global: le taux Euribor négatif s'ajoute au taux fixe à payer par l'entreprise.
- Problème potentiel pour l'application de la comptabilité de couverture: si les couvertures ne sont plus considérées comme efficaces par les CAC du fait de ce déplaflonnement du taux de financement, l'intégralité des variations de valorisation (mark to market) des swaps sera enregistrée en résultat financier (autrement dit, pas différé dans le temps).

Un problème similaire se présente avec le collar: le plancher du collar doublonne le plancher du financement. En cas de taux négatifs, il induit une perte qui accroît les frais financiers au-delà du taux plafond (cap).

Solutions techniques:

- Inclure dans le swap un plancher répliquant celui du financement, mais cela a un coût. Cf simulations.
- Opter pour une couverture par cap (plafond), qui ne peut générer de valorisation négative en cas de taux négatifs.

Financement

CONTRAT DE CREDITS

CREDIT D'ACQUISITION ET DE REFINANCEMENT 17.000.000 €

TRANCHE A 10.500.000 €

TRANCHE B 6.500.000 €

CREDIT RENOUVELABLE 4.000.000 €

CREDIT RELAIS 4.100.000 €

CREDIT DE CROISSANCE EXTERNE NON CONFIRME 10.000.000 €

TRANCHE A1 6.000.000 €

TRANCHE B1 4.000.000 €

GARANTIE BANCAIRE 5.000.000 €

EN DATE DU 20 AVRIL 2022

Entre

AMERIGO GROUP

Emprunteur A

Caution

AUTOMOTOR FRANCE SAS

Emprunteur B

et

CRÉDIT LYONNAIS

Coordinateur

Arrangeur Mandaté

Agent

Agent des Sûretés

Banque Emettrice

et

CRÉDIT LYONNAIS CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

SOCIETE GENERALE

Prêteurs

"Crédit d'Acquisition et de Refinancement" signifie le crédit d'acquisition et de refinancement d'un montant maximum en principal de dix-sept millions d'euros (17.000.000 €) devant être mis à la disposition de l'Emprunteur A par les Prêteurs en un seul Tirage à la Date de Réalisation sous forme d'une Tranche A d'un montant maximum en principal de dix millions cinq cent mille euros (10.500.000 €) et d'une Tranche B d'un montant maximum en principal de six millions cinq cent mille euros (6.500.000 €).

"Crédit de Croissance Externe Non Confirmé" signifie le crédit de croissance externe non confirmé d'un montant maximum en principal de dix millions d'euros (10.000.000 €) pouvant être mis à la disposition de l'Emprunteur A par les Prêteurs pendant la Période d'Utilisation du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé sous forme d'une Tranche A1 d'un montant maximum en principal de six millions d'euros (6.000.000 €) et d'une Tranche B1 d'un montant maximum en principal de quatre millions d'euros (4.000.000 €).

"Crédit Relais" signifie le crédit relais d'un montant maximum en principal de quatre millions cent mille euros (4.100.000 €) devant être mis à la disposition de l'Emprunteur A par Crédit Lyonnais en sa qualité de Prêteur en un seul Tirage à la Date de Réalisation.

"Crédit Renouvelable" signifie le crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de quatre millions d'euros (4.000.000 €) pouvant être mis à la disposition de l'Emprunteur B par les Prêteurs au titre du Contrat, en plusieurs Avances pendant la Période d'Utilisation du Crédit Renouvelable.

"Emprunteur A" signifie la société Amerigo Group, telle que désignée en en-tête du présent Contrat, en sa qualité d'Emprunteur A au titre du Contrat, ainsi qu'en sa qualité de mandataire de l'Emprunteur B au titre du Contrat.

"Emprunteur B" signifie la société Automotor France SAS, telle que désignée en en-tête du présent Contrat, en sa qualité d'Emprunteur B au titre du Contrat.

"Emprunteurs" désigne simultanément l'Emprunteur A et l'Emprunteur B, et "Emprunteur" signifie l'un d'entre eux.

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date de Remboursement" signifie, selon le cas, (i) une date de remboursement d'un montant en principal dû au titre de la Tranche A telle qu'elle figure à l'Article 7.1 (*Remboursement de la Tranche A*) ou (ii) une date de remboursement d'un montant en principal dû au titre de la Tranche A1 du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé telle qu'elle figure à l'Article 7.5 (*Remboursement du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé*).

"Date Finale de Remboursement de la Tranche A" signifie le 20 octobre 2028.

"Date Finale de Remboursement de la Tranche B" signifie le 20 avril 2029.

"Date Finale de Remboursement de la Tranche A1" signifie le 20 octobre 2028.

"Date Finale de Remboursement de la Tranche B1" signifie le 20 avril 2029.

"Date Finale de Remboursement du Crédit Relais" signifie au plus tard le 20 octobre 2022.

"Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable" signifie au plus tard le 20 avril 2025 ou toute autre date convenue conformément aux stipulations de l'Article 3.3.5 (*Option de prorogation de la Date de Remboursement Finale du Crédit Renouvelable*).

7.1 Remboursement de la Tranche A

L'Emprunteur A remboursera à l'Agent pour le compte de chaque Prêteur, le montant mis à sa disposition au titre de la Tranche A en euros, aux différentes Dates de Remboursement indiquées ci-après, et conformément à l'échéancier suivant :

Dates de Remboursement	Montant de l'Encours de la Tranche A devant faire l'objet d'un remboursement (en euros)
20 octobre 2022	900.000
20 octobre 2023	1.600.000
20 octobre 2024	1.600.000
20 octobre 2025	1.600.000
20 octobre 2026	1.600.000
20 octobre 2027	1.600.000
20 octobre 2028	1.600.000

À la Date Finale de Remboursement de la Tranche A, l'Emprunteur A devra avoir payé à l'Agent pour le compte de chaque Prêteur, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires au titre du Contrat se rapportant à la Tranche A.

En cas de modification de l'échéancier de remboursement ci-dessus pour quelque cause que ce soit et notamment, en cas de remboursement anticipé partiel de l'Encours de la Tranche A dans les conditions prévues au Contrat, l'Agent fournira à l'Emprunteur A un nouvel échéancier de remboursement de l'Encours de la Tranche A intégrant lesdites modifications.

7.2 Remboursement de la Tranche B

L'Emprunteur A remboursera à l'Agent pour le compte de chaque Prêteur, le montant de la Tranche B mis à sa disposition en euros, à la Date Finale de Remboursement de la Tranche B, date à laquelle l'Emprunteur A devra avoir payé à l'Agent pour le compte de chaque Prêteur, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires au titre du Contrat se rapportant à la Tranche B.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

"Banques de Couverture" signifie le (ou les) Prêteur(s) en leur qualité de partie au(x) Contrat(s) de Couverture de Taux avec l'Emprunteur A ainsi que leurs Affiliés.

"Contrats de Couverture de Taux" signifie le (ou les) contrat(s) de couverture du risque de variation du taux d'intérêt devant être conclu(s) par l'Emprunteur A avec la ou les Banque(s) de Couverture relativement à la Tranche A et la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement et à la Tranche A1 et la Tranche B1 du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé conformément aux stipulations de l'Article 12.1(z), tels qu'ils pourront être modifiés, amendés ou complétés ultérieurement.

Contrat(s) de Couverture de Taux

- i. L'Emprunteur A s'engage (i) à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture, dans un délai de quatre (4) mois maximum à compter de la Date de Réalisation, un ou plusieurs Contrats de Couverture de Taux d'intérêt (conformes aux normes ISDA ou FBF) et ce pour un montant notionnel supérieur ou égal à soixante pour cent (60 %) du montant en principal de l'Encours de la Tranche A et de l'Encours de la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, et pour une durée minimum de quatre (4) ans, permettant de couvrir l'Emprunteur A contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Signature, et (ii) à remettre à l'Agent, au plus tard quatre (4) mois à compter de la Date de Réalisation une copie certifiée conforme par le représentant légal de l'Emprunteur A, du (des) Contrat(s) de Couverture de Taux dûment signé(s) par l'Emprunteur A et le (les) Prêteur(s) concerné(s).
- ii. L'Emprunteur A s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture, au plus tard quatre (4) mois à compter de la date d'expiration de la Première Période de Consolidation, un ou plusieurs Contrats de Couverture de Taux d'intérêt (conformes aux normes ISDA ou FBF) et ce pour un montant notionnel supérieur ou égal à soixante pour cent (60 %) du montant en principal du Premier Tirage Consolidé NC, et pour une durée minimum de quatre (4) ans à compter de la date d'expiration de la Première Période de Consolidation, permettant de couvrir l'Emprunteur A contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la date d'expiration de la Première Période de Consolidation, et à remettre à l'Agent au plus tard quatre (4) mois à compter de la date d'expiration de la Première Période de Consolidation une copie certifiée conforme par le représentant légal de l'Emprunteur A, du (des) Contrat(s) de Couverture de Taux dûment signé(s) par l'Emprunteur A et le (les) Prêteur(s) concerné(s).

- iii. L'Emprunteur A s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture, au plus tard quatre (4) mois à compter de la date d'expiration de la Deuxième Période de Consolidation, un ou plusieurs Contrats de Couverture de Taux d'intérêt (conformes aux normes ISDA ou FBF) et ce pour un montant notionnel supérieur ou égal à soixante pour cent (60 %) du montant en principal du Deuxième Tirage Consolidé NC, et pour une durée minimum de trois (3) ans à compter de la date d'expiration de la Deuxième Période de Consolidation, permettant de couvrir l'Emprunteur A contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la date d'expiration de la Deuxième Période de Consolidation, et à remettre à l'Agent au plus tard quatre (4) mois à compter de la date d'expiration de la Deuxième Période de Consolidation une copie certifiée conforme par le représentant légal de l'Emprunteur A, du (des) Contrat(s) de Couverture de Taux dûment signé(s) par l'Emprunteur A et le (les) Prêteur(s) concerné(s).
- iv. L'Emprunteur A s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture, au plus tard quatre (4) mois à compter de la date d'expiration de la Troisième Période de Consolidation, un ou plusieurs Contrats de Couverture de Taux d'intérêt (conformes aux normes ISDA ou FBF) et ce pour un montant notionnel supérieur ou égal à soixante pour cent (60 %) du montant en principal du Troisième Tirage Consolidé NC, et pour une durée minimum de deux (2) ans à compter de la date d'expiration de la Troisième Période de Consolidation, permettant de couvrir l'Emprunteur A contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la date d'expiration de la Troisième Période de Consolidation, et à remettre à l'Agent au plus tard quatre (4) mois à compter de la date d'expiration de la Troisième Période de Consolidation une copie certifiée conforme par le représentant légal de l'Emprunteur A, du (des) Contrat(s) de Couverture de Taux dûment signé(s) par l'Emprunteur A et le (les) Prêteur(s) concerné(s).

Contrats de couverture

Les Emprunteurs et la Caution s'interdisent et s'engagent à faire en sorte que chaque Filiale respecte l'interdiction de conclure des contrats de *swap* de taux d'intérêt ou de devises ou taux d'intérêt, ou tout autre contrat sur produit dérivé, à l'exception (i) des Contrats de Couverture de Taux et (ii) (en ce qui concerne les membres du Groupe autre que les Emprunteurs et la Caution exclusivement) des contrats de couverture de devise ou de taux non spéculatifs conclus aux fins de couverture au titre de transactions commerciales courantes pour les besoins de l'activité courante desdits membres du Groupe.

Clauses contractuelles

Intérêts

"EURIBOR" (*Euro Interbank Offered Rate*) désigne le taux d'intérêts annuel, administré par l'Institut Européen des Marchés Monétaires auquel les dépôts interbancaires à terme en euros pour une durée similaire à celle d'une Période d'Intérêt, sont offerts entre banques de première signature des pays de l'Union Européenne et de l'AELE deux (2) Jours TARGET avant le début de la Période d'Intérêts. En cas de modification des caractéristiques de l'EURIBOR ou de sa méthodologie de calcul, des modalités de sa publication ou de l'organisme le publant, le taux résultant de cette modification s'appliquera de plein droit au Contrat et toute référence à l'EURIBOR sera réputée être une référence à ce taux.

Dans le cas où l'EURIBOR serait inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

En cas d'Événement Affectant l'Euribor, le taux applicable à compter de la Date de l'Événement Affectant l'Euribor sera :

i. Le taux de référence désigné comme le taux de remplacement de l'EURIBOR par l'administrateur en charge de l'EURIBOR, ou

ii. s'il n'existe pas de taux de référence ainsi désigné ou si le taux ainsi désigné n'est pas conforme à la réglementation sur les indices éligibles, le taux de référence désigné par l'Autorité Compétente, ou

iii. tant que le taux de référence n'a pas été désigné selon les termes du (i) ou du (ii) ci-dessus, ou s'il n'existe pas de taux de référence ainsi désigné, le taux de référence convenu par les parties comme le taux de référence approprié pour remplacer l'EURIBOR, étant précisé que tant qu'aucun accord n'aura été convenu entre les parties, le taux de référence applicable sera l'€STR publié le jour où l'EURIBOR n'est plus publié augmenté d'un écart égal à la moyenne arithmétique de la différence quotidienne entre l'€STR et l'EURIBOR sur la période des 30 derniers Jours TARGET précédent Date de l'Événement Affectant l'Euribor,

étant précisé qu'à tout moment au cas où l'€STR n'est pas disponible pour la détermination du taux visé au (iii) ci-dessus, c'est le taux d'intérêt de la facilité de dépôt au jour le jour (Eurosystem deposit facility rate) utilisé par les banques au sein de la zone euro et publié par la Banque Centrale Européenne sur son site internet qui sera appliqué, augmenté d'un écart égal à la moyenne arithmétique de la différence quotidienne entre ce taux (Eurosystem deposit facility rate) et l'€STR sur la période des 30 derniers Jours TARGET précédent Date de l'Événement Affectant l'€STR.

Il est entendu que si l'EURIBOR est à nouveau publié, l'EURIBOR sera appliqué à compter de la date à laquelle il est publié à nouveau.

Dans les cas où le taux, tel que calculé dans les hypothèses ci-dessus, serait inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

"Marge Applicable à la Tranche A" signifie la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de l'Encours de la Tranche A, soit un virgule quatre-vingt-dix pour cent (1,90 %) l'an, ou un montant inférieur déterminé conformément aux stipulations de l'Article 5.6 (*Ajustement des Marges*).

"Marge Applicable à la Tranche B" signifie la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de l'Encours de la Tranche B, soit deux virgule trente pour cent (2,30 %) l'an, ou un montant inférieur déterminé conformément aux stipulations de l'Article 5.6 (*Ajustement des Marges*).

"Marge Applicable à la Tranche A1" signifie la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de l'Encours de la Tranche A1, soit un virgule quatre-vingt-dix pour cent (1,90 %) l'an, ou un montant inférieur déterminé conformément aux stipulations de l'Article 5.6 (*Ajustement des Marges*).

"Marge Applicable à la Tranche B1" la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de l'Encours de la Tranche B1, soit deux virgule trente pour cent (2,30 %) l'an, ou un montant inférieur déterminé conformément aux stipulations de l'Article 5.6 (*Ajustement des Marges*).

"Marge Applicable au Crédit Relais" signifie la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre du Crédit Relais, soit un virgule trente pour cent (1,30 %) l'an.

"Marge Applicable au Crédit Renouvelable" signifie la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre du Crédit Renouvelable, soit un virgule trente pour cent (1,30 %) l'an.

"Période d'Intérêts" signifie, (i) en ce qui concerne la Tranche A et la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, le Crédit Relais, la Tranche A1 et la Tranche B1 du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, une période d'intérêt de trois (3) mois ou toute autre durée acceptée par l'Agent agissant sur instruction de la Majorité des Prêteurs, et (ii) en ce qui concerne le Crédit Renouvelable une période d'intérêt d'un (1) mois ou de trois (3) mois ou toute autre durée acceptée par l'Agent agissant sur instruction de la Majorité des Prêteurs.

Intérêts

5.1 Intérêts sur le Crédit d'Acquisition et de Refinancement

5.1.1 Taux d'intérêt applicable à la Tranche A et à la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement

(a) L'Emprunteur A devra payer sur l'Encours de la Tranche A, des intérêts en euros, à chaque Date de Paiement d'Intérêts, au taux annuel déterminé par l'Agent comme la somme :

- (i) de l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêts concernée ;
- (ii) de la Marge Applicable à la Tranche A ; et
- (iii) des Coûts Obligatoires, le cas échéant.

Les intérêts seront calculés pour le nombre exact de jours écoulés et sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours.

(b) L'Emprunteur A devra payer sur l'Encours de la Tranche B, des intérêts en euros, à chaque Date de Paiement d'Intérêts, au taux annuel déterminé par l'Agent comme la somme :

- (i) de l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêts concernée ;
- (ii) de la Marge Applicable à la Tranche B ; et
- (iii) des Coûts Obligatoires, le cas échéant.

Les intérêts seront calculés pour le nombre exact de jours écoulés et sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours.

Périodes d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement

- (a) Sans préjudice des stipulations du paragraphe (b) ci-dessous, les Périodes d'Intérêt au titre de la Tranche A et au titre de la Tranche B du Crédit d'Acquisition auront une durée de trois (3) mois toute autre durée spécifiée par l'Emprunteur A et acceptée par l'Agent agissant sur instruction de la Majorité des Prêteurs ; étant convenu que la première Période d'Intérêts applicable à Tranche A et à la Tranche B aura une durée qui commence à la Date de Réalisation et qui se termine le 20 juillet 2022.
- (b) Chaque Période d'Intérêts aura la durée spécifiée par l'Emprunteur A conformément aux stipulations du paragraphe 5.1.2(a) de telle sorte que :
 - (i) chaque Période d'Intérêts successive commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur A deux fois pour le même jour ;
 - (ii) la dernière Période d'Intérêts au titre de la Tranche A se termine à la Date Finale de Remboursement de la Tranche A ;
 - (iii) la dernière Période d'Intérêts au titre de la Tranche B se termine à la Date Finale de Remboursement de la Tranche B ;
 - (iv) la Date de Paiement d'Intérêt de toute Période d'Intérêts en cours lors de chaque Date de Remboursement de la Tranche A correspond à cette date.

Niveau du Ratio de Levier Financier ("R1")	Marge Applicable à la Tranche A	Marge Applicable à la Tranche B	Marge Applicable à la Tranche A1	Marge Applicable à la Tranche B1
R1 > 3,25	2,10 % l'an	2,50 % l'an	2,10 % l'an	2,50 % l'an
3,25 ≥ R1 > 2,00	1,90 % l'an	2,30 % l'an	1,90 % l'an	2,30 % l'an
R1 ≤ 2,00	1,70 % l'an	2,10 % l'an	1,70 % l'an	2,10 % l'an

Clause de défaut

Défaut croisé

- (i) la survenance de tout cas de défaut (y compris de tout cas de défaut de paiement) (dûment notifié à l'Emprunteur concerné ou à la Caution ou à la Filiale concerné(e), selon le cas) ou la déclaration de l'exigibilité anticipée ou l'annulation anticipée de tout engagement au titre du Contrat Renault ou de tout Endettement Financier (autre que les Crédits Senior et autre qu'un Endettement Financier au titre d'un Document de Financement Subordonné) pour un montant unitaire ou consolidé à tout moment au niveau du Groupe supérieur à cent mille euros (100.000 €) d'un Emprunteur ou de la Caution ou d'un membre du Groupe, et une fois expiré les délais de régularisation dont il(s) bénéficierai(en)t, et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par l'établissement de crédit (ou les établissements de crédit) concerné(s) au titre dudit Endettement Financier ;
- (ii) la déclaration de l'exigibilité anticipée des OC ou la survenance d'un défaut de paiement (dûment notifié à l'Emprunteur A et non régularisé) au titre des Documents OC (en ce compris tout défaut de paiement au titre des OC) ;
- (iii) un Emprunteur ou la Caution ou un membre du Groupe n'effectue pas à bonne date (après expiration des délais contractuels pour remédier à un tel manquement) le paiement de toute somme exigible autre que les OC, autre qu'un Endettement Financier et autre qu'un engagement au titre du Contrat Renault, pour un montant unitaire ou consolidé à tout moment au niveau du Groupe supérieur à quatre cent mille euros (400.000 €) hors taxes (autre que celles dues au titre d'engagements ou dettes visés à l'alinéa (i) ci-dessus), sauf accord express du créancier concerné ou contestation de bonne foi dudit défaut selon les procédures appropriées ; ou

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable): Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

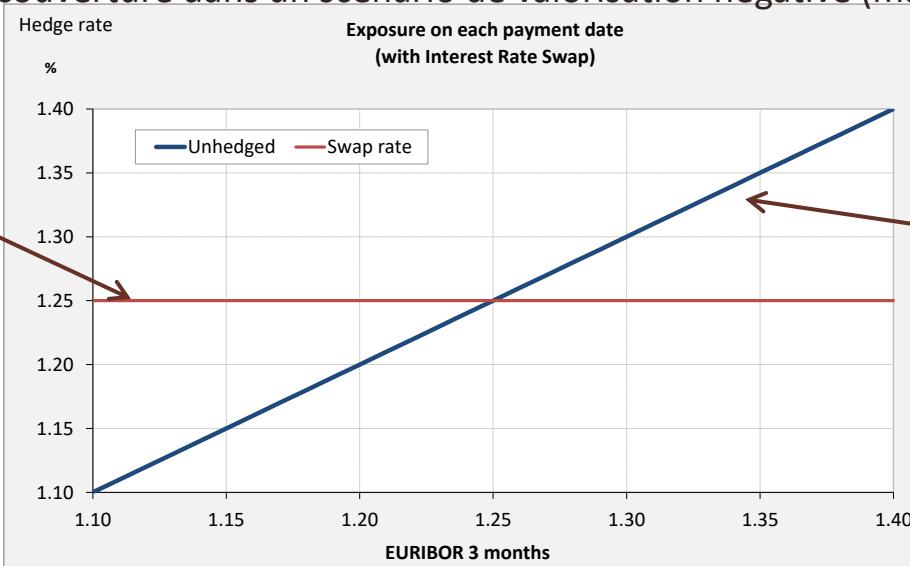
A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboulement anticipé.

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »

➤ Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboulement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).



Graphique illustratif: données non actualisées

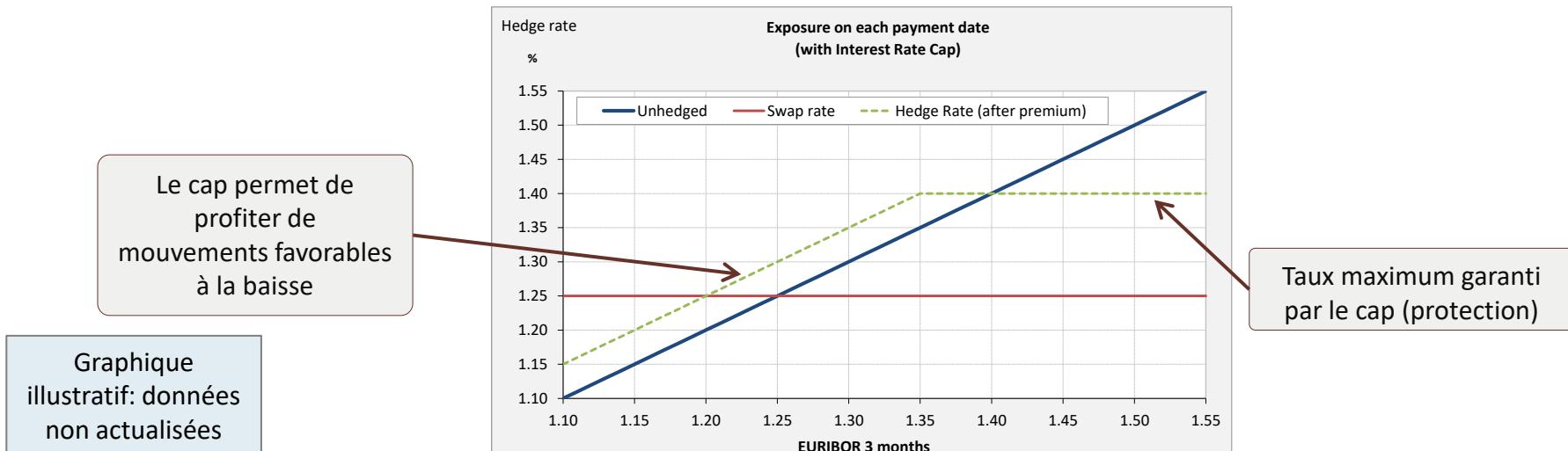
Achat de cap de taux: Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait du être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)



Tunnels / collars d'options:

Mix d'options achetées (cap) et vendues (floor) qui permet d'encadrer le taux de financement entre un plancher et un plafond. Entre ces seuils, le taux payé varie en fonction de l'indice Euribor.

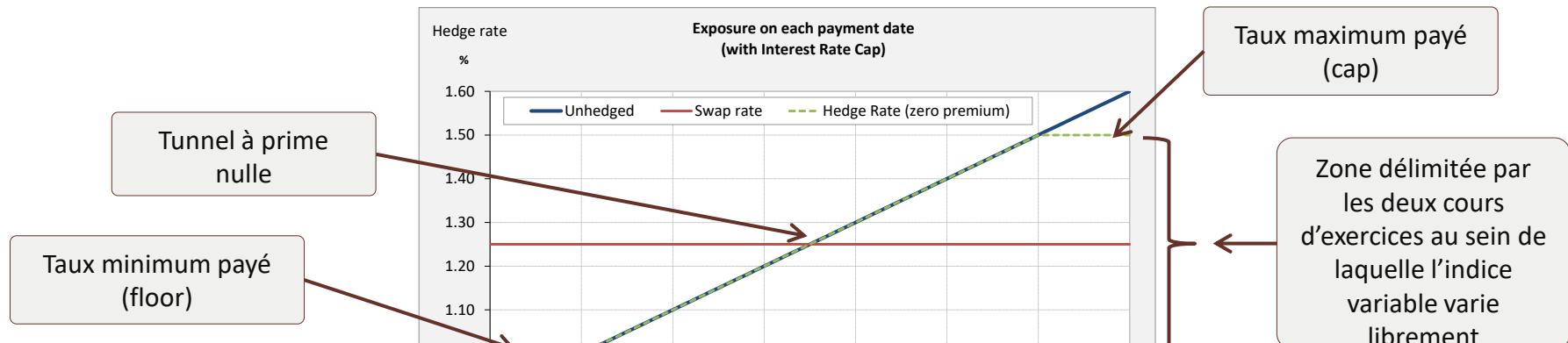
Avantages:

- Protection au delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue;

A réserver à la partie incompressible de l'exposition.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap);



Graphique illustratif: données non actualisées

Produit inintéressant dans les conditions de taux négatifs car le plancher reste trop proche de 0% indépendamment du niveau de plafond et le plafond n'est plus garanti si le financement est flooré (problème taux négatifs).

KERIUS Finance SAS
17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL
Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève, numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire
s.rouzaire@kerius-finance.com

AVERTISSEMENT - DISCLAIMER

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.